



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COTEAUX BELLEVUE**

2019-2025

Mars 2019

Conformément à la réglementation, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été mise en place. Celle-ci a donné un avis positif sur le projet de PLPDMA le 23 janvier 2019.

L'élaboration de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a fait l'objet d'une mission d'accompagnement réalisée par le bureau d'études IDE Environnement.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	5
A – DIAGNOSTIC GENERAL	5
Caractéristiques générales du territoire.....	5
Caractéristiques de la collectivité	9
B – DIAGNOSTIC DECHETS	13
C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES	25
a/ Les démarches connexes.....	25
b/ Les actions engagées.....	26
c/ Les moyens de communication de la collectivité	28
D – BILAN GENERAL	29
OBJECTIFS DE REDUCTION.....	30
LES MESURES À PRENDRE	31
Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)	31
Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP).....	32
Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)	33
LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA	34
LES FICHES ACTIONS.....	35
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	35
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif	40
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	45
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°4 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	50
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°5 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants.....	57
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°6 : Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères.....	63
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°7 : Sensibiliser pour un changement de comportement.....	68
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°8 : Poursuivre et intensifier l’utilisation des autocollants Stop-pub.....	74
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°9 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	79
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°10 : Etre éco-exemplaire en tant qu’établissement public	84
GLOSSAIRE	89
ANNEXES.....	91

INTRODUCTION

La prévention de la production des déchets constitue un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a encore renforcé le rôle de la prévention en affichant notamment un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Concrètement, la prévention consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets.

Ainsi, la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue répond à ses obligations et met en place son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour travailler pleinement à cette dynamique.

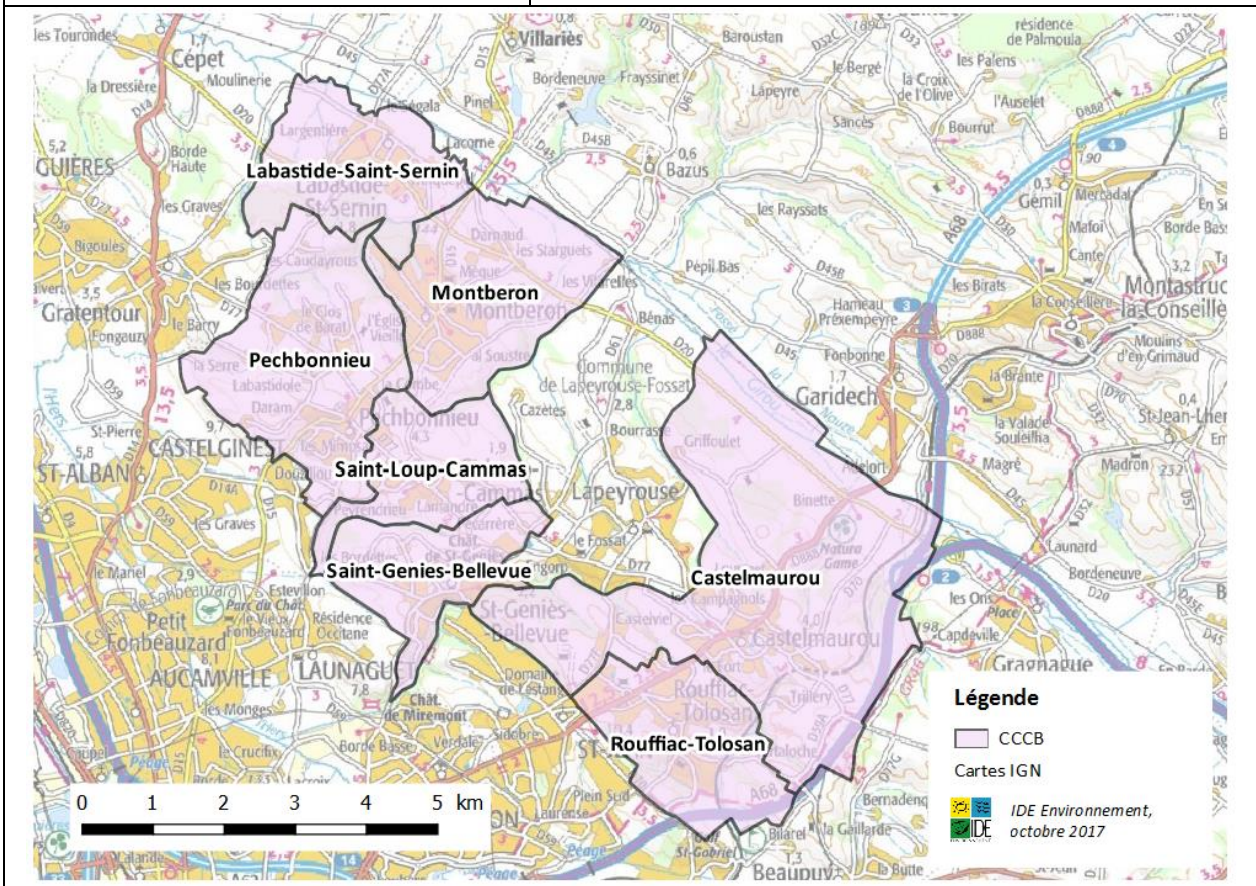
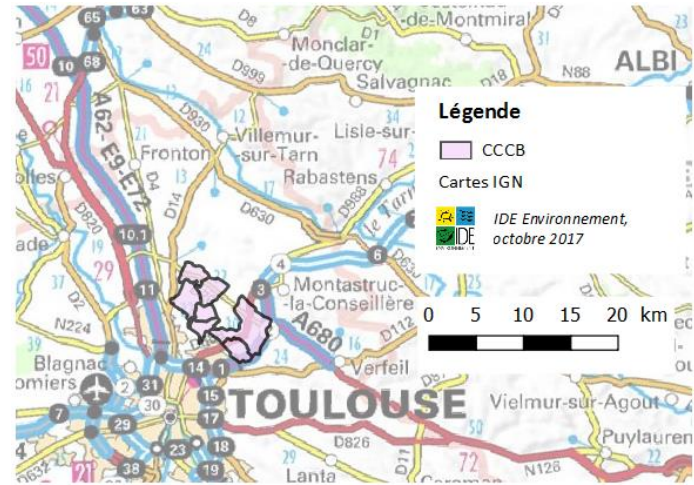
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A – DIAGNOSTIC GENERAL

Caractéristiques générales du territoire

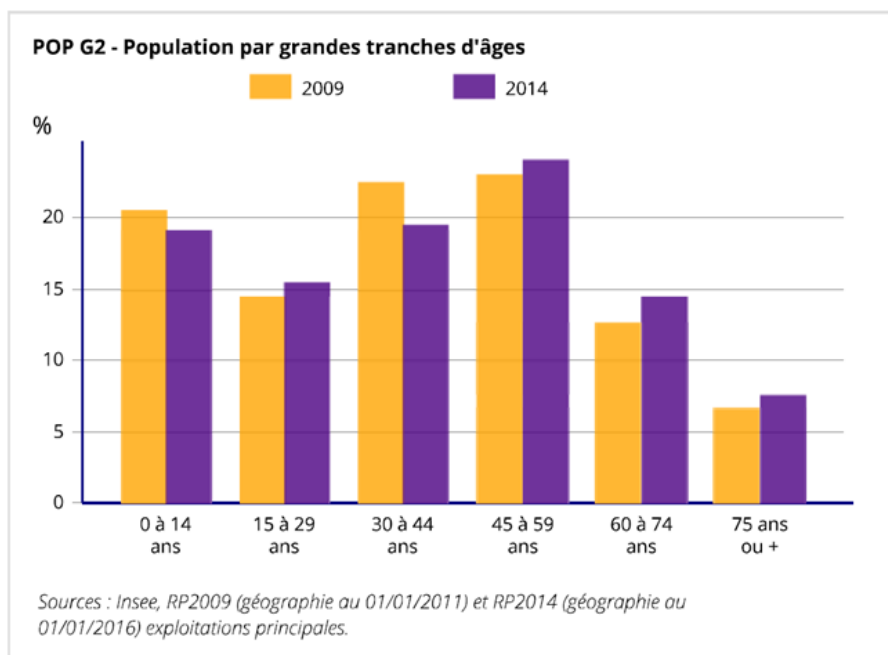
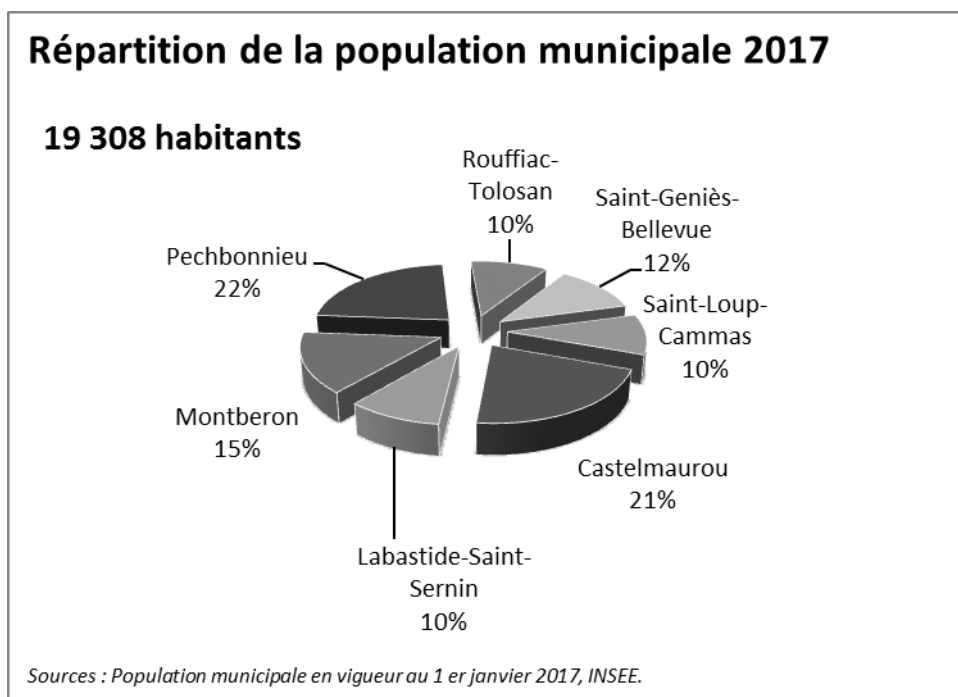
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

NOMBRE DE COMMUNES : 7
(au 1^{er} janvier 2017)



- ✓ **POPULATION : 19 308 HABITANTS EN 2017** (population municipale légale 2014 INSEE en vigueur au 1er janvier 2017).

La population sur les 7 communes est assez bien répartie.

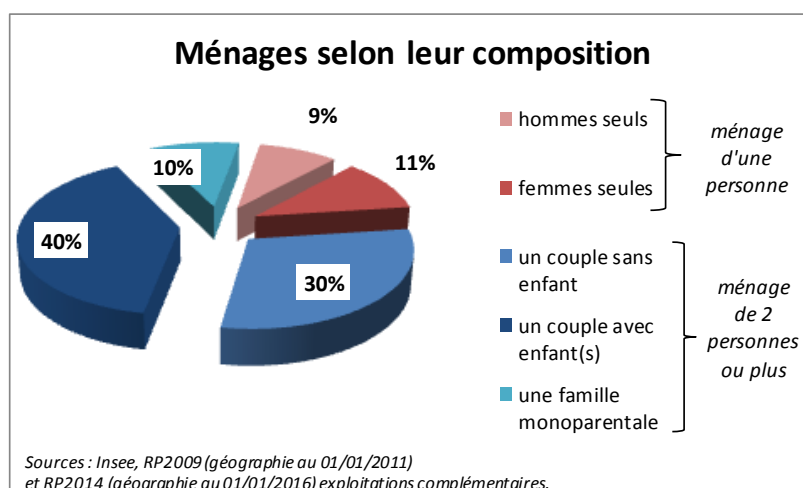


- Les « - de 15 ans » représentent 19% de la population
- Les « + de 60 ans » représentent 22% de la population
- La population vieillit

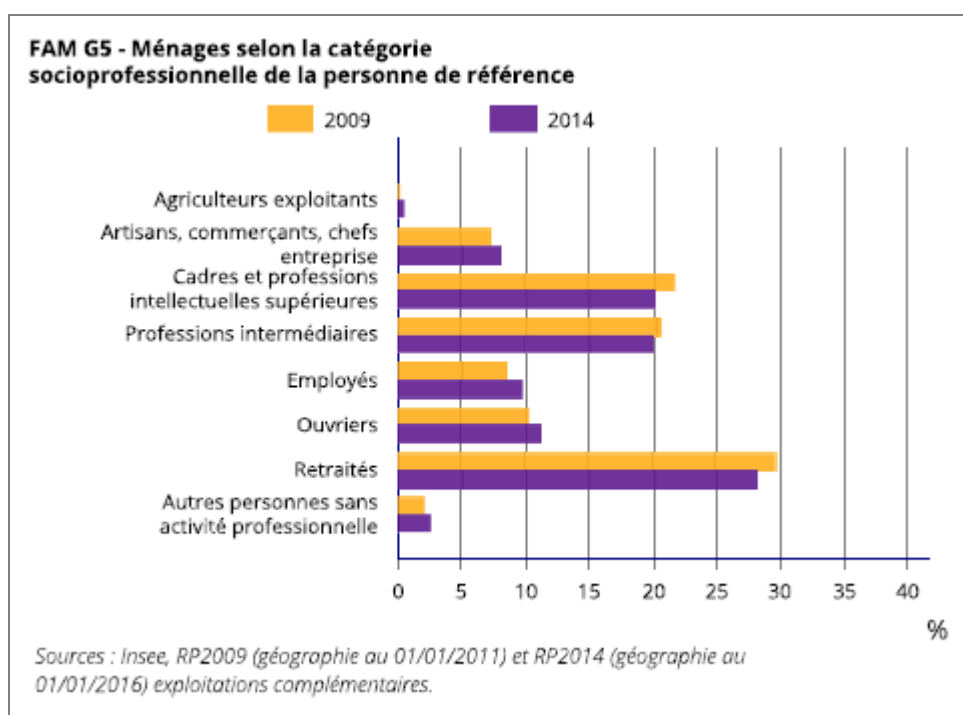
- La population augmente. Entre 2009 et 2014, **le taux annuel moyen de +1,8%** (dont 0,6% dû au solde naturel).

✓ **LES MENAGES DU TERRITOIRE**

- Près de 80% de ménages de 2 personnes et plus



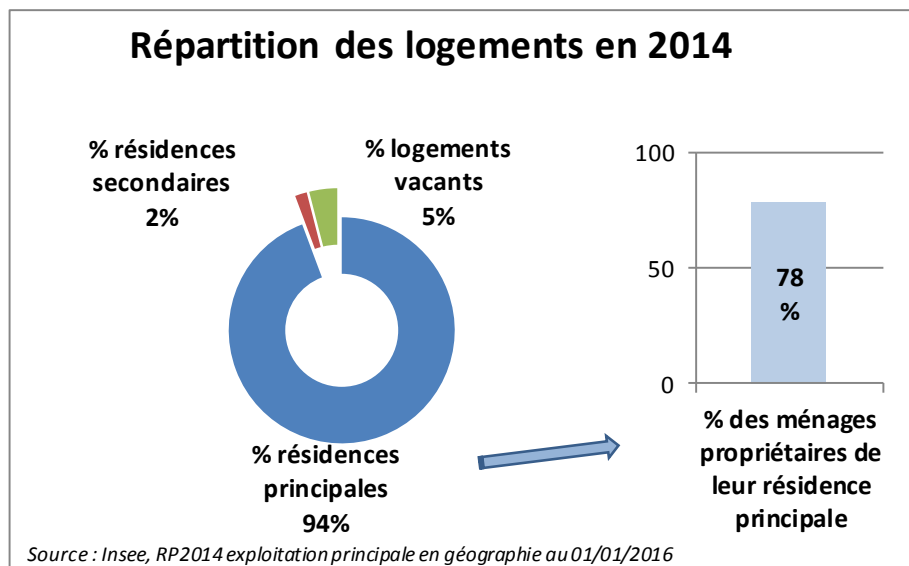
- La proportion de ménages retraités est assez forte (près de 30%),
- Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont les 2^{ème} catégories les plus représentées avec 20% chacune des ménages.



- 73% des ménages fiscaux sont imposés. Le taux de pauvreté en 2013 est de 5%. (Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014)

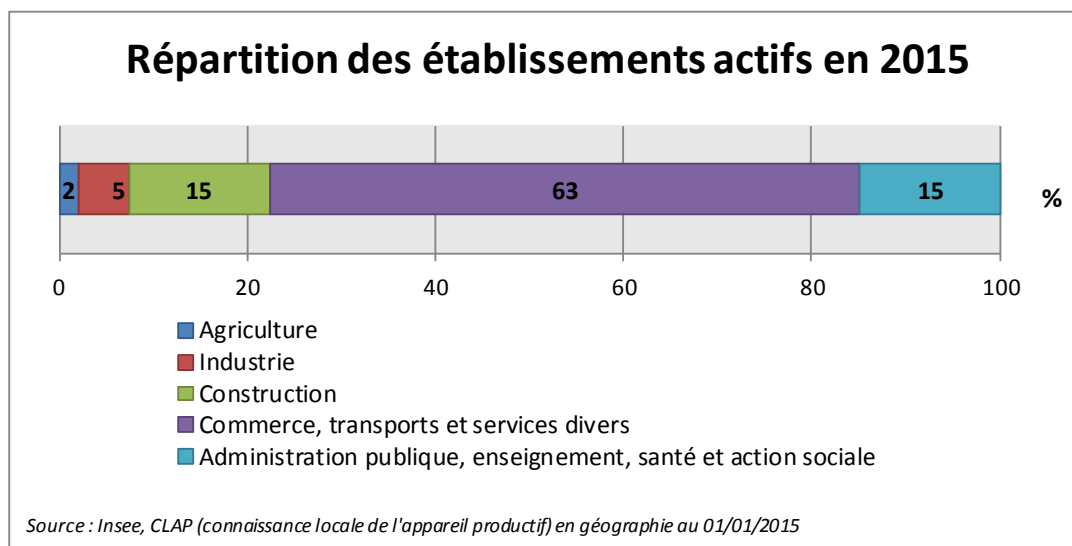
✓ HABITAT

La CCCB est constituée principalement d'un habitat pavillonnaire : **87% de maisons et 13% d'appartements** avec peu de résidences secondaires et de logements vacants : **94% de résidences principales**. Le taux de **propriétaire y est élevé** : **78%** des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.



✓ L'APPAREIL PRODUCTIF ET LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

- Le commerce, le transport et les services divers représentent 63% des établissements du territoire. Le secteur tertiaire est donc particulièrement bien développé.



- ⇒ Une population en forte augmentation (+1,8%/an) mais qui vieillit
- ⇒ Une surreprésentation des différentes catégories socioprofessionnelles supérieures, qui transparaît dans le pourcentage de ménages fiscaux imposés qui est élevé (73% de ménages fiscaux imposés), mais aussi une forte proportion de retraités.
- ⇒ Une prédominance de maisons (87%) et de propriétaires (78% des ménages propriétaires de leur résidence principale)
- ⇒ Un secteur tertiaire bien développé (63% des établissements).

Caractéristiques de la collectivité

✓ COMPOSITION DU SERVICE DECHETS DE LA COLLECTIVITE

L'effectif du service déchets est de 17 personnes (1^{er} septembre 2017)

- 1 responsable de service
- 1 responsable de collecte
- 1 mécanicien
- 12 agents de collecte (1 en CDD) répartis en 4 équipes
- 1 agent polyvalent (collecte, livraison bacs...)
- 1 agent moitié collecte moitié animateur tri et prévention en CDD

✓ AUTRES COMPETENCES EXERCEES PAR LA COLLECTIVITE

La CCCB comporte au total 100 employés pour assurer ses différentes compétences listées ci-après. L'organigramme complet est en Annexe.

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Elaboration et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4. Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

COMPETENCES OPTIONNELLES :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie :

Actions d'intérêt communautaire :

- Entretien et valorisation des sentiers de randonnée, à l'exception de ceux inscrits dans le schéma départemental,
- Entretien et valorisation des forêts communales et des espaces verts communaux situés le long des cours d'eau,
- Sensibilisation du public à la lutte contre le bruit ou contre la pollution des eaux ou de l'air.

2. Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire :

- Création, aménagement et entretien de l'ensemble des voiries communales et des trottoirs des communes, y compris les fossés de surface

- Balayage mécanique régulier et périodique.
- 3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**
- La construction, l'entretien et le fonctionnement de gymnases omnisports ou de tout autre équipement sportif polyvalent bâti d'une surface au sol supérieure ou égale à 1 000 m² répondant aux besoins de la population des communes composant la communauté,
 - La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipement culturel bâti d'une surface au sol supérieure ou égale à 1 000 m² répondant aux besoins de la population des communes composant la communauté.
- 4. Action sociale d'intérêt communautaire :**
- Création et gestion d'un centre social chargé :
- de réaliser des animations diverses en faveur des jeunes, des nouveaux arrivants, des personnes âgées, des familles et des demandeurs d'emploi,
 - de favoriser les rencontres intergénérationnelles,
 - d'assurer des missions de coordination :
 - en matière socio-économique : mise en lien des acteurs socio-économiques,
 - des actions périscolaires
 - des activités des associations intervenant dans le domaine social,
 - des CCAS et des services sociaux locaux
 - de la communication et de l'information par l'organisation de rencontres, de forums, de foires ou de festivals à caractère social.
- Lutte contre l'exclusion et politique d'insertion :
- Lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion économique et sociale des personnes défavorisées en partenariat avec l'Etat,
 - Gérer un service intercommunal de l'emploi en partenariat avec Pôle Emploi, les différents services publics et les structures œuvrant en faveur de l'emploi ou de la formation professionnelle.

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- 1. Petite Enfance**
- Construction, entretien et gestion des équipements multi-accueil collectifs petite enfance (crèche et halte-garderie),
 - Création, gestion et animation d'un relais assistantes maternelles.
- 2. Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques**
- Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambre de tirage...) et des câbles (fibre optique...),
 - Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :
 - Mise à disposition de fourreaux
 - Location de fibre optique
 - Hébergement d'équipements d'opérateurs
 - Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès internet
 - Accès et collecte à très haut débit (fibre optique)
 - Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée.
- 3. En matière de déchets ménagers et déchets assimilés**
- Gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères de Villeneuve-Lès-Bouloc, y compris le volet de la demande de l'énergie.

✓ **ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT**

Concernant l'enseignement primaire, on compte 7 écoles maternelles et 7 écoles primaires pour un effectif total de 2 083 élèves.

Commune	Nombre Ecoles	Effectifs Ecoles
Castelmaurou	2	416
Labastide-Saint-Sernin	2	182
Montberon	2	359
Pechbonnieu	2	474
Rouffiac-Tolosan	2	162
Saint-Geniès-Bellevue	2	233
Saint-Loup-Cammas	2	257

Concernant l'enseignement secondaire, il existe un collège à Pechbonnieu qui compte un effectif de 630 élèves.

Il y a donc sur le territoire environ 2 700 élèves.

(Source : *Rectorat de l'Académie de Toulouse*)

✓ **PETITE ENFANCE**

Il y a sur le territoire **5 structures d'accueil pour les jeunes enfants, pour une capacité totale de 135 places** :

- crèche multi-accueil « Les Canaillous » à Pechbonnieu (capacité : 35 enfants),
- crèche multi-accueil « Une Souris Verte » à St-Géniès-Bellevue (capacité : 30 enfants),
- crèche multi-accueil « Les Bout'Chou » à St-Loup-Cammas (capacité : 35 enfants),
- crèche multi-accueil « Au Mont Doudou » à Montberon (capacité : 35 enfants),
- crèche multi-accueil associative « Les Loulous » à Castelmaurou (capacité : 30 enfants),

Le relais intercommunal gère 135 assistantes maternelles qui peuvent accueillir 344 enfants.

(Source : <http://www.cc-coteauxbellevue.fr/enfance-jeunesse/>)

✓ **ETABLISSEMENT DE SANTE ET D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES**

Le territoire d'étude compte **4 structures d'accueil pour personnes âgées, pour une capacité totale de 273 places** :

- EHPAD privé « Marie Louise », à Pechbonnieu (32 places),
- EHPAD privé « La Chênaie », à Rouffiac Tolosan (66 places)
- EHPAD privé « La Cerisaie », à Castelmaurou (95 places)
- EHPAD public « La Chartreuse », à Pechbonnieu (80 places).

(Source : <https://essentiel-autonomie.humanis.com>)

✓ **ZONES D'ACTIVITES ET SECTEURS D'ACTIVITES**

La Communauté de Communes a élaboré un annuaire des entreprises. Un réparateur d'électroménager y est recensé, de même que plusieurs réparateurs de matériel informatique.

(Source : <http://www.cc-coteauxbellevue.fr/vie-economique-emploi-formation/annuaire-des-entreprises/>)

Il a 3 zones d'activités sur le territoire : Le Grand à Pechbonnieu, Pinet à Rouffiac Tolosan et Chemin de Lourmet à Castelmaurou.

✓ **TOURISME ET LOISIRS**

Il existe 3 médiathèques sur le territoire à Pechbonnieu, Castelmaurou et St Génies Bellevue.

✓ **MARCHES ET MANIFESTATIONS ANNUELLES**

Il y a un marché alimentaire hebdomadaire sur Pechbonnieu le dimanche matin sur la place du village.

(Source : récapitulatif des marchés fait par DECOSET)

En termes de manifestations annuelles, il existe sur le territoire,

- Le Festi'Bout'Chou sur la commune de Pechbonnieu en mai,
- Le festival Détours en Cinécourt en juin à Saint Génies Bellevue,
- La fête du village à Castelmaurou en juin,
- Le tournoi de foot de Labastide en mai,
- La fête locale de Labastide en juin,
- La fête du village de Castelmaurou en juin,
- Les vides greniers de Labastide en juin et septembre,
- Le Salon Plein Champs à Pechbonnieu en juin,
- La fête du village de Montberon en juillet,
- La fête du village de Pechbonnieu en juillet,
- La fête du village de Rouffiac Tolosan en septembre,
- La fête du village de Saint Génies Bellevue en septembre,
- Les fêtes de la musique en juin à Saint Génies Bellevue, à Labastide, Bellevue en scène à Montberon fin septembre,
- Duathlon à Montberon en octobre,
- Tous les 2 ans, un grand salon organisé par Coteaux 21 (cf. paragraphe sur les actions déjà engagées par d'autres acteurs que la CC).

✓ **TISSU ASSOCIATIF**

La communauté de communes a élaboré un annuaire des associations. Il en ressort :

- **3 associations pour la protection de l'environnement et le développement durable,**
- **5 comités des fêtes,**
- Plus de 40 associations culturelles,
- 22 associations d'activité manuelle,
- Une centaine d'association sportive,
- 17 associations enfance et jeunesse,
- 35 associations autres (social – santé, anciens combattants, sénior, ...).

(Source : <http://www.cc-coteauxbellevue.fr/vie-quotidienne/vie-associative/>)

Première analyse :Sur l'organisation institutionnelle de la Communauté de Communes :

- un nombre conséquent d'agents dans la CC (100) pour 7 communes et 19 300 habitants
- des moyens humains très limités : 1 agent à 50% collecte / 50% animateur tri et prévention

Sur le territoire :

- Une forte démographie (+1,8%/an),
- Une population assez bien équilibrée du point de vue de l'âge,
- Des catégories socioprofessionnelles de ménages plutôt supérieures ou retraités,
- Une prédominance des pavillons et de propriétaires,
- Un secteur tertiaire bien développé,
- Des structures d'accueil pour jeunes enfants de compétence intercommunales : productrices de textiles sanitaires mais gérées par la CC,
- Un grand nombre d'établissements d'accueil pour personnes âgées, 3 sur 4 privés : producteurs de textiles sanitaires difficiles à mobiliser,
- Un nombre d'établissements scolaires conséquents : 15
- La présence d'évènements connus du grand public sur le territoire qui perdurent depuis plusieurs années
- La présence d'associations dynamiques dans le domaine sportif

Les premières cibles (sans classement hiérarchique / ordre d'importance)

- Les communes de la communauté de communes ainsi que les 100 agents employés
- Les familles avec une cible particulière sur la petite enfance et les établissements scolaires
- Les crèches gérées par la Communauté de Communes.

B – DIAGNOSTIC DECHETS

L'ensemble des données présentées dans ce chapitre provient des synthèses de DECOSSET (sauf mention contraire), ainsi quelques écarts peuvent éventuellement apparaître avec les données internes à l'EPCI de collecte. Toutefois ce diagnostic étant réalisé dans le cadre d'une mission à l'échelle du territoire global, il convient d'utiliser la source de données DECOSSET pour travailler sur une base commune. Sont rajoutés ici 2 flux qui ne sont pas traités par DECOSSET : les collectes de professionnels en porte à porte de biodéchets et de cartons.

Les flux repris ici de 2010 à 2016 sont ceux du SITROM, auquel a été enlevé Lapeyrouse Fossat, et intégré Labastide-Saint-Sernin. Le SITROM comptait 9 communes en 2010 (dont seulement 6 de la CCCB), puis 7 communes de 2011 à 2015 (dont 6 de la CCCB) et 8 communes en 2016 (avec les 7 de la CCCB). Au 1^{er} janvier 2017, le SITROM a été dissous et la CCCB a récupéré la compétence collecte pour 6 communes (Lapeyrouse Fossat est sortie du périmètre). La liste des communes est présente en Annexe.

✓ **LES PRINCIPAUX GISEMENTS DE DECHETS**

Flux de l'ancien SITROM sans Lapeyrouse Fossat		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		30 239	17 442	17 695	17 955	18 298	18 591	18 868
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	8 073	4 280	4 170	4 251	4 394	4 466	4 465
	Ratio kg/hab	267	245	236	237	240	240	237
Collecte séparée (CS)	Tonnage	2 488	1 401	1 458	1 500	1 491	1 483	1 585
	Ratio kg/hab	82	80	82	84	81	80	84
OMA*	Tonnage	0	0	0	0	11	75	79
	Ratio kg/hab	0	0	0	0	4	30	30
DMA**	Tonnage	16 729	8 574	8 476	8 812	10 799	10 735	11 044
	Ratio kg/hab	553	492	479	491	590	577	585

***OMA** : les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées) et des Collectes Séparées (CS)

****DMA** : Ce sont les OMA auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public sans sujétions techniques particulières. Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire de la zone A de DECOSET comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A); et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

[Pour aller plus loin...](#)

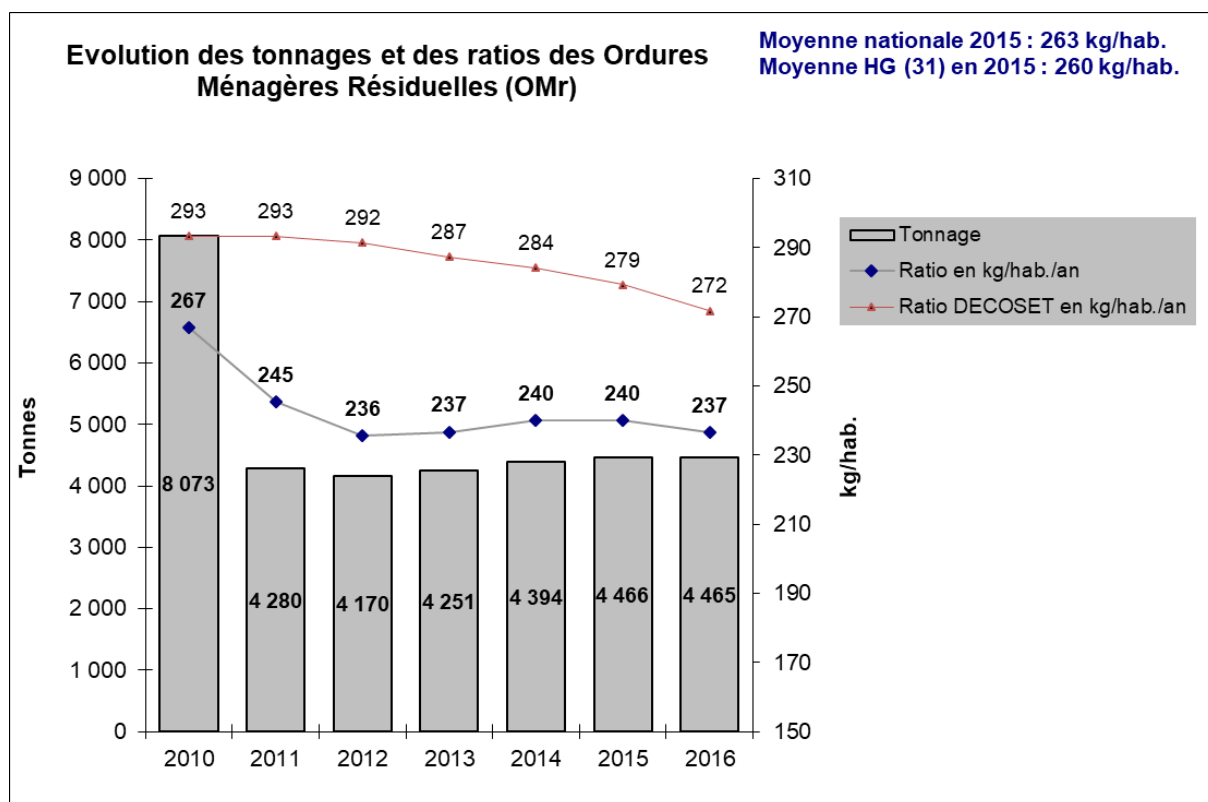
Flux de l'ancien SITROM sans Lapeyrouse Fossat		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		30 239	17 442	17 695	17 955	18 298	18 591	18 868
Ordures Ménagères et Assimilés								
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	8 073	4 280	4 170	4 251	4 394	4 466	4 465
	Ratio kg/hab	267,0	245,4	235,7	236,8	240,1	240,2	236,6
Collecte séparée (CS)	Tonnage	2 488	1 405	1 463	1 507	1 496	1 492	1 585
	Ratio kg/hab	82,3	80,5	82,7	83,9	81,8	80,3	84,0
Emballages ménagers/ journaux	Tonnage	1 766	987	1 013	1 034	1 027	1 000	1 044
	Ratio kg/hab	58,4	56,6	57,2	57,6	56,1	53,8	55,3
Verre	Tonnage	721	418	450	473	469	492	541
	Ratio kg/hab	23,8	24,0	25,4	26,3	25,6	26,4	28,7
TOTAL OM (OMR + CS)	Tonnage	10 561	5 685	5 633	5 758	5 890	5 958	6 050
	Ratio kg/hab	349	326	318	321	322	320	321
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries								
Déchets verts / biodéchets	Tonnage	2464	1319	1387	1540	1820	1745	1815
	Ratio kg/hab	81	76	78	86	99	94	96
Encombrants Porte à porte	Tonnage	191	86	85	107	107	89	110
	Ratio kg/hab	6	5	5	6	6	5	6
Textiles (conteneurs) (*)	Tonnage	60	60	68	67	77	80	93
	Ratio kg/hab	2	3	4	4	4	4	5
TOTAL Autres déchets occasionnels	Tonnage	2714	1464	1540	1713	2004	1915	2018
	Ratio kg/hab	90	84	87	95	110	103	107
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	Tonnage	13 275	7 149	7 173	7 471	7 895	7 872	8 068
	Ratio kg/hab	439	410	405	416	431	423	428
Déchèteries (gérées par DECOSET) (*)								
Déchets verts	Tonnage	1384	760	788	896	978	958	923
	Ratio kg/hab	46	44	45	50	53	52	49
Déchets Non Dangereux (DND)	Tonnage	1840	1055	1056	1149	1240	1279	1375
	Ratio kg/hab	61	60	60	64	68	69	73
Gravats inertes	Tonnage	1349	795	725	724	752	707	651
	Ratio kg/hab	45	46	41	40	41	38	35
Déchets Dangereux (DD)	Tonnage	47	24	27	28	29	28	28
	Ratio kg/hab	2	1	2	2	2	2	1
TOTAL Déchèterie	Tonnage	4620	2635	2596	2797	3000	2972	2976
	Ratio kg/hab	153	151	147	156	164	160	158
TOTAL DMA (TOTAL OMA + TOTAL Déchèterie + TOTAL	Tonnage	17 896	9 784	9 769	10 268	10 895	10 844	11 044
	Ratio kg/hab	592	561	552	572	595	583	585
Cartons professionnels en porte à porte	Tonnage	0	0	0	0	7	45	50
	Ratio kg/hab	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	10,1	11,2
Biodéchets professionnels en porte à porte	Tonnage	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	29,5	29,5
	Ratio kg/hab	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	19,8	18,6
TOTAL DAE	Tonnage	0	0	0	0	11	75	79
	Ratio kg/hab	0	0	0	0	4	30	30

* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

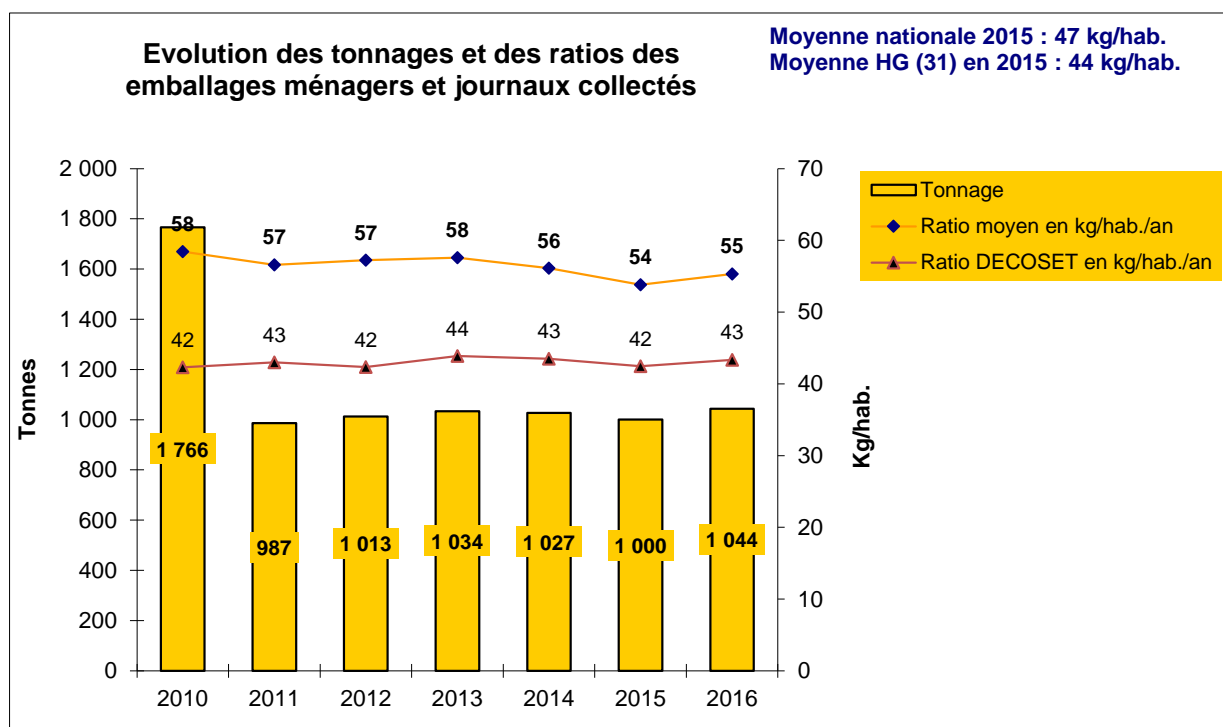
Pour la collecte de textiles, les données du SITROM ont été prises en compte.

Les moyennes présentées dans les figures ci-après proviennent de SINOE.

✓ **Les Ordures Ménagères Résiduelles :** - 11% par habitant (2016/2010)

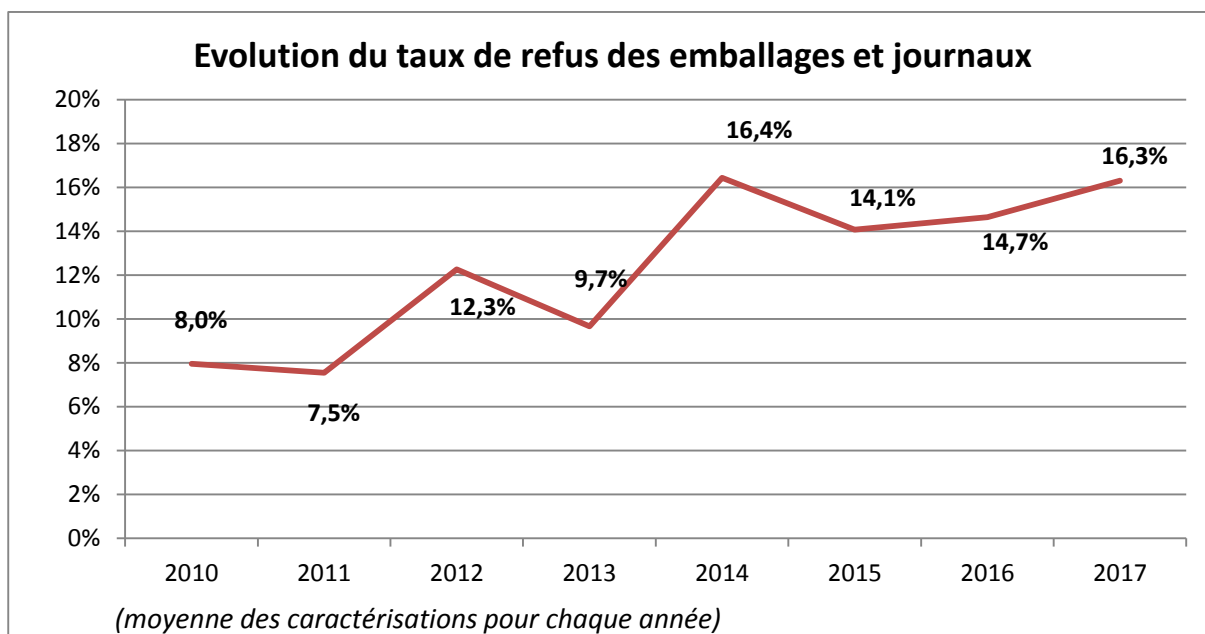


✓ **Les emballages et journaux collectés :** - 5% par habitant (2016/2010)



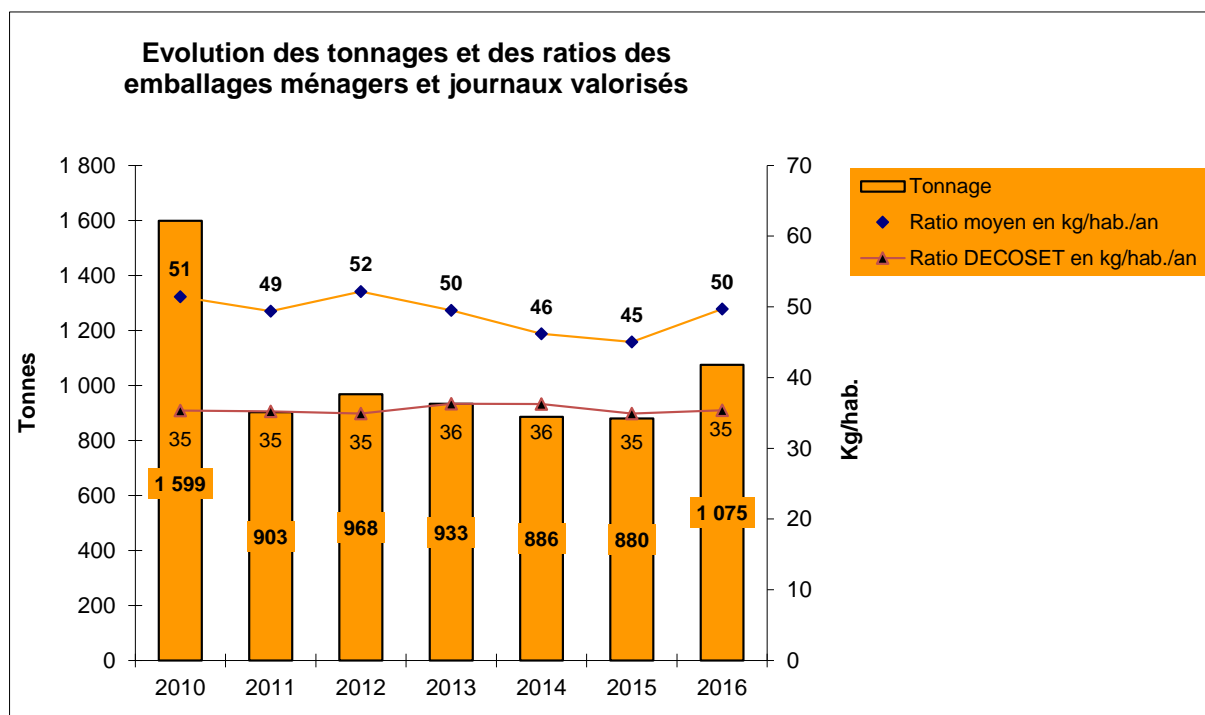
✓ **REFUS DE TRI**

L'évolution du taux de refus des emballages et journaux est fluctuante, mais reste mauvais. Le taux est de 14,7% en 2016 et remonte en 2017.

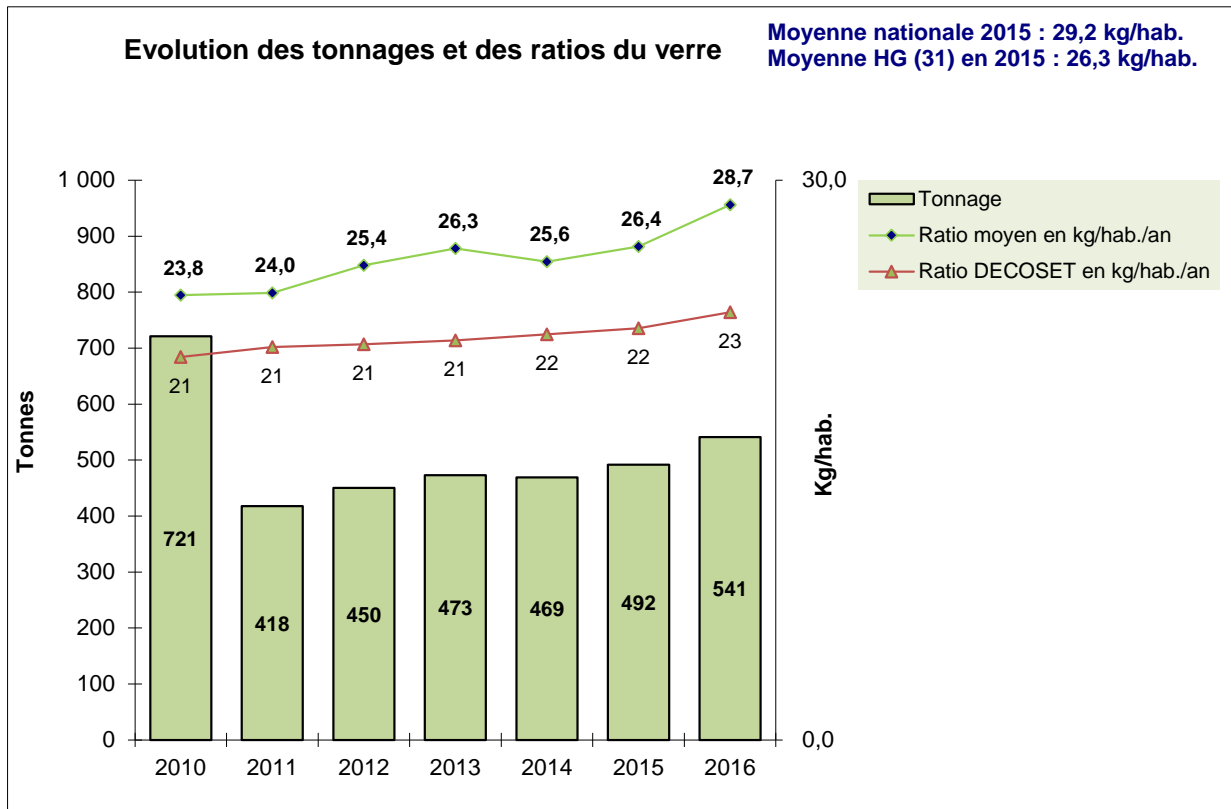


✓ **Les emballages et journaux valorisés :** - 3% par habitant (2016/2010)

Bien que la valorisation soit en baisse, elle est moins forte que la baisse de la collecte, ce qui signifie que la qualité s'est améliorée (comme le montre l'évolution des refus de tri).

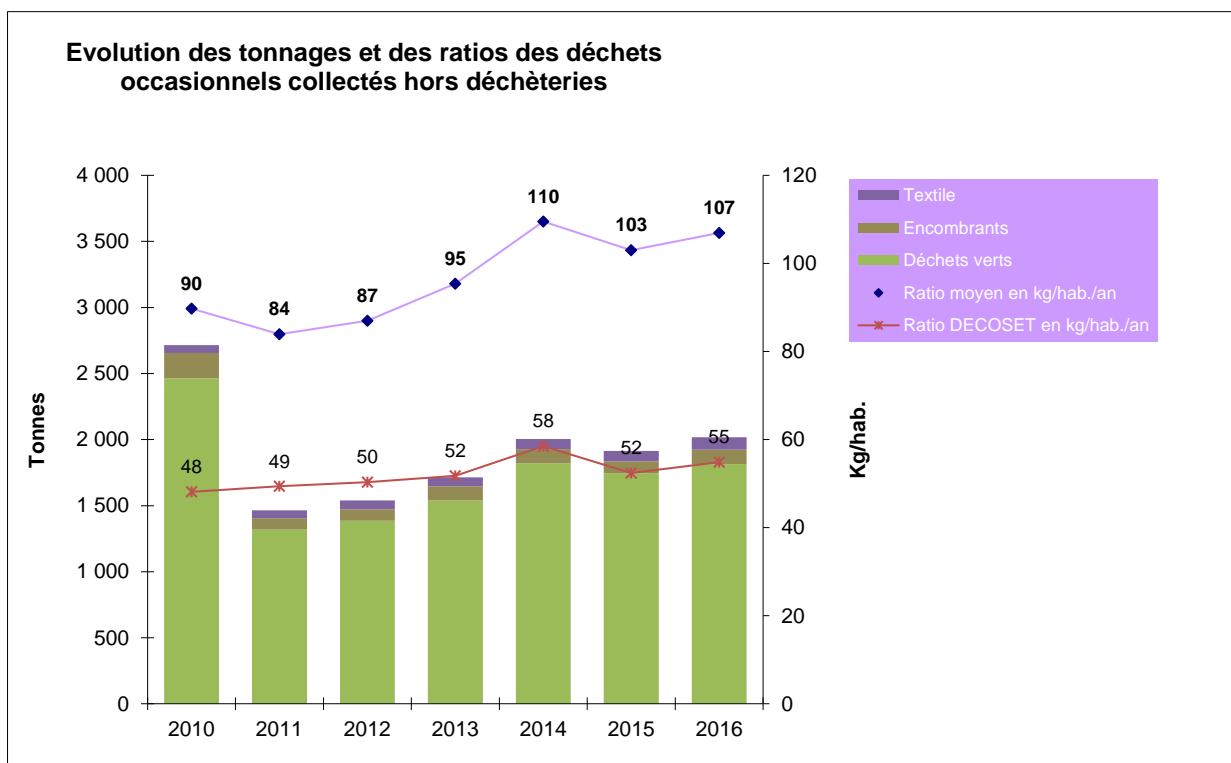


✓ **Le verre :** + 20% par habitant (2016/2010)

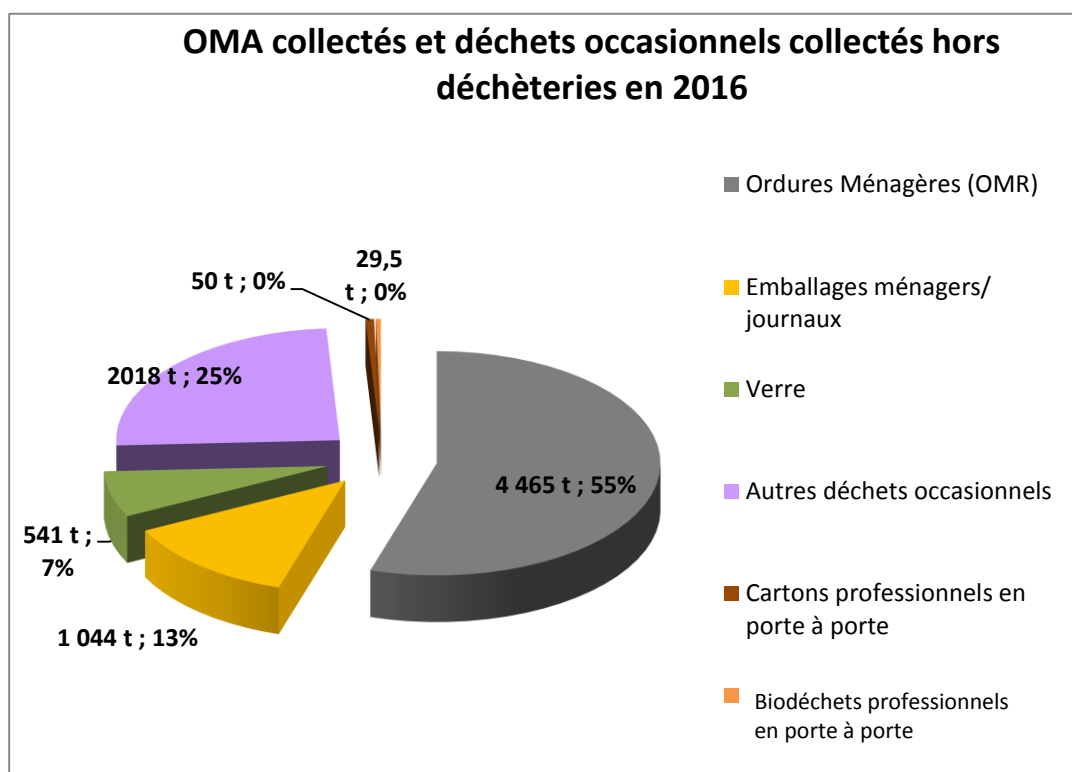
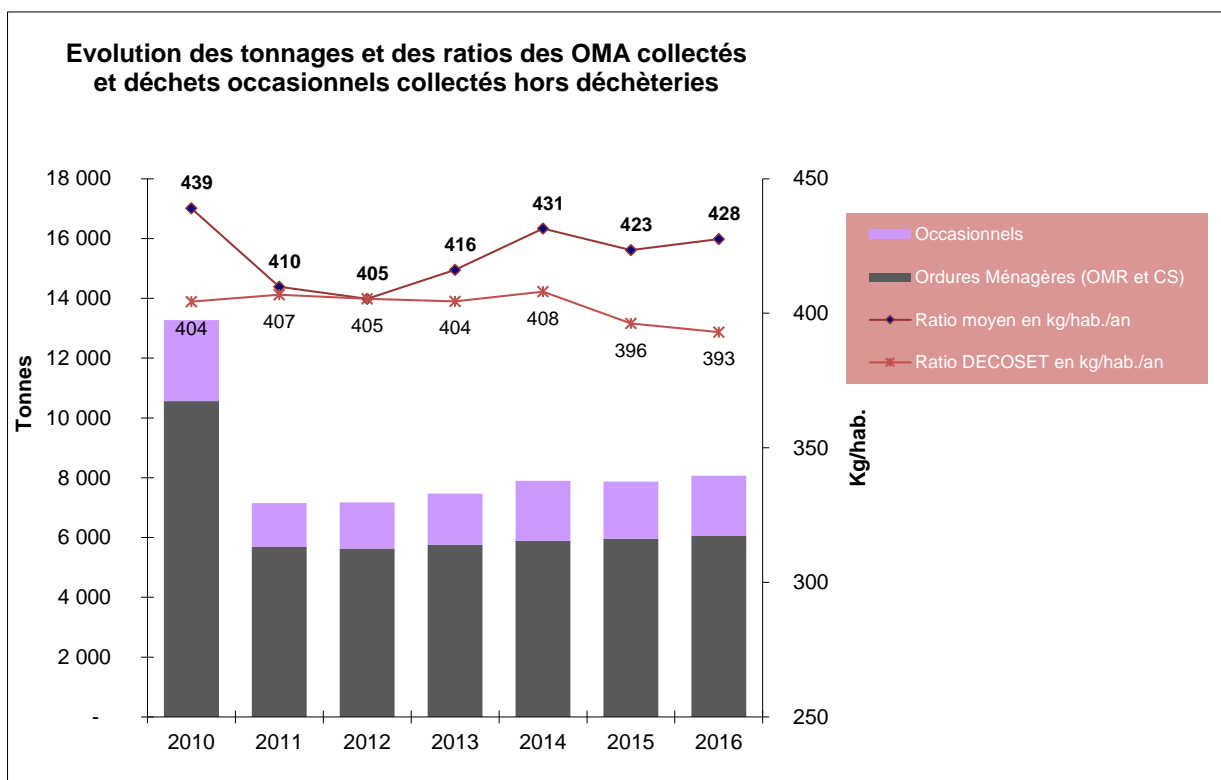


Les autres déchets occasionnels collectés par la CC : + 19% par habitant

- déchets verts : +18% par habitant (2016/2010)
- encombrants porte à porte : -8% par habitant (2016/2010)
- textiles : + 150% par habitant (2016/2010)



- ✓ **Bilan pour l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par la CC :**
- 3% par habitant (2016/ 2010)

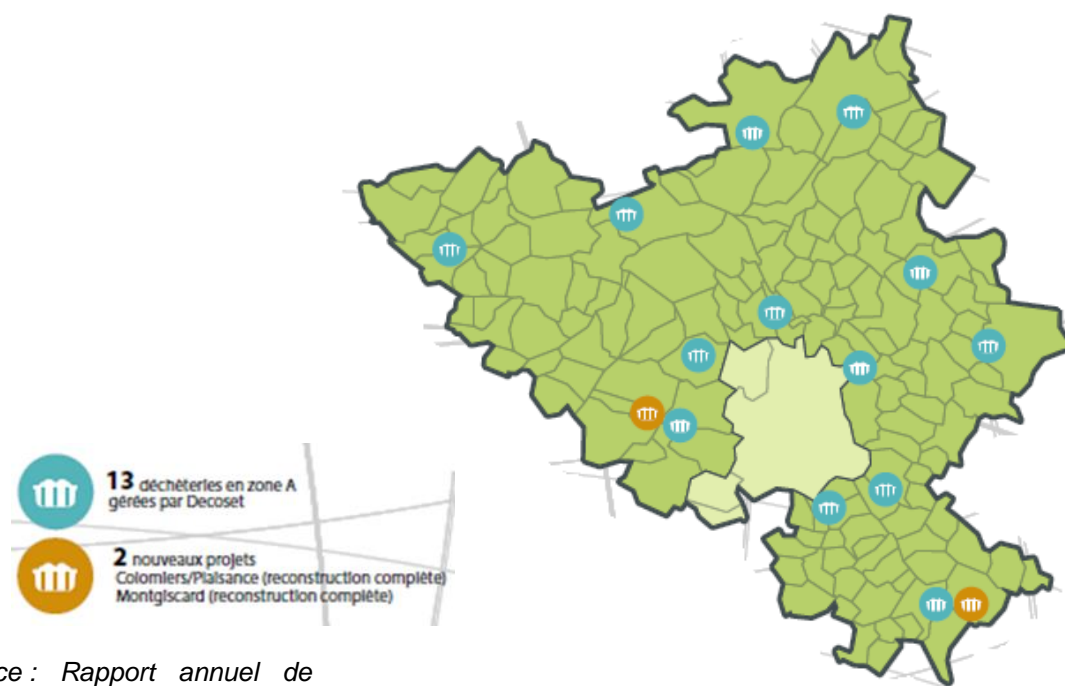


✓ DECHETERIES

Les déchèteries ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes mais de DECOSET, le syndicat de traitement. Le réseau de déchèteries compte 13 installations réparties sur le territoire du syndicat (Zone A), auxquelles ont accès tous les habitants (de cette zone A). De ce fait, les tonnages ne sont connus qu'à cette échelle.

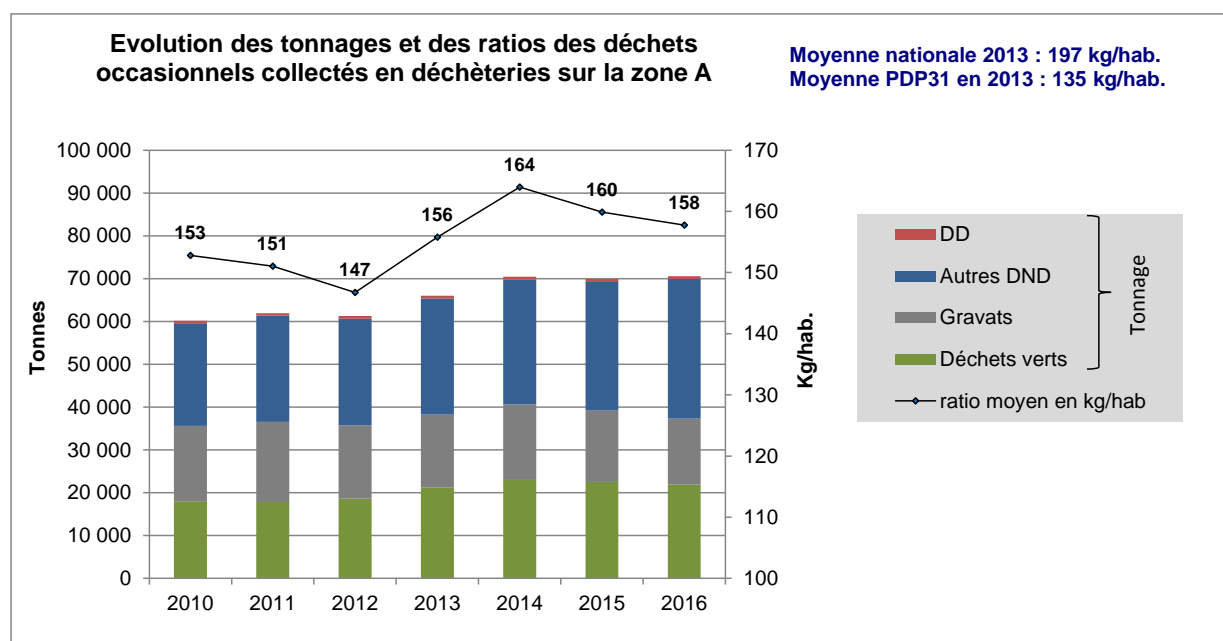
La facturation du service aux EPCI se fait à l'habitant.

Les déchèteries les plus proches du territoire sont celles de l'Union, Saint-Alban et Garidech.

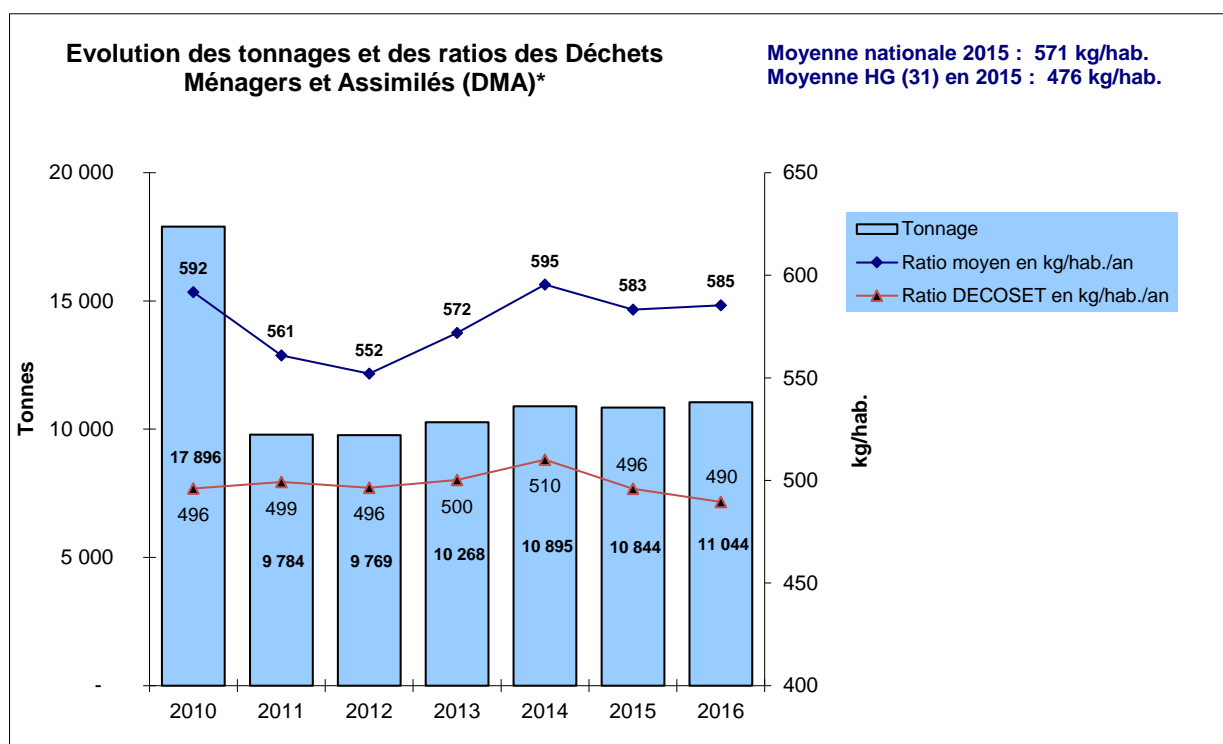


(Source : Rapport annuel de DECOSET 2015)

Bilan des déchets collectés en déchèteries (zone A) : +3% par habitant (2016/ 2010)

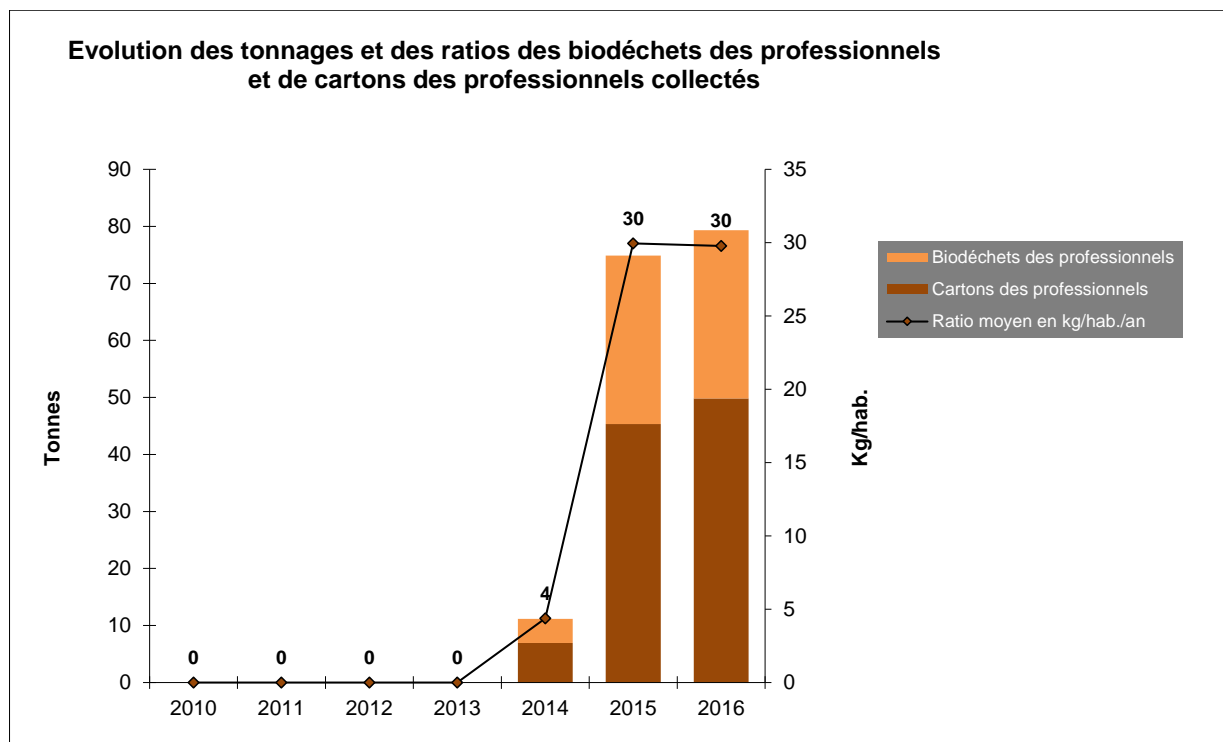


✓ **Bilan pour l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés : -1% par habitant (2016/ 2010)**



* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

Les Déchets d'Activité Economique : des collectes spécifiques de cartons et biodéchets produits exclusivement par des professionnels qui ne sont donc pas des Assimilés¹ : mis en place en 2014



(les biodéchets en provenance de la commune de Lapeyrouse-Fossat ont pu être écartés, mais pas les cartons en absence de la donnée)

✓ **ETUDES D'OPTIMISATION**

Une étude d'optimisation a été réalisée par le SITROM en 2010.

✓ **ETUDES DE CARACTERISATION**

Non réalisées

¹ Source : Chiffres clés éditions 2016 – ADEME

Déchets dits assimilés : regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du code général des Collectivités territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

✓ **EVOLUTION PREVISIBLE**

Conformément à l'article R. 541-41-23 du code de l'environnement, l'évolution prévisible des productions de déchets est estimée pour le ratio par habitant (l'évolution de la population n'est donc pas prise en compte, l'objectif de prévention étant sur la production par habitant). En prenant en compte l'évolution entre 2016 et 2010, la baisse des déchets collectés par la Communauté de Communes (OMA et occasionnels hors déchèteries) d'ici 2020 par rapport à 2010 pourrait être de -3%. Par contre, elle serait de +1% au regard de l'évolution entre 2016 et 2013. Concernant uniquement les Ordures Ménagères et Assimilés, en 2020 la baisse pourrait être de -13% en suivant l'évolution 2016/2010 contre -8% par rapport à 2013.

Ratio kg/hab	2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)	Evolution 2016/ 2010 (en %)	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2010/2016	Evolution prévisible 2020/2010 (en %)	Evolution 2016/ 2013	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2013/2016	Evolution prévisible 2020/2010 (en %)
Population (Nb d'habitants)	30 239	17 955	18 868	-38%			5%		
Ordures Ménagères et Assimilés									
Ordures Ménagères (OMR)	267	237	237	-11%	219		0%	236	
Collecte séparée (CS)	82	84	84	2%	86		0%	85	
Emballages ménagers/ Verre	58 24	58 26	55 29	-5% 20%	53 33		-4% 9%	52 32	
TOTAL OM (OMR + CS)	349	321	321	-8%	305	-13%	0%	321	-8%
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries									
Déchets verts / biodéchets	81	86	96	18%	108		12%	112	
Encombrants Porte à porte	6	6	6	-8%	6		-2%	6	
Textiles (conteneurs) (*)	2	4	5	150%	10		32%	7	
TOTAL Autres déchets occasionnels	2714	1713	2018	-26%			18%		
	90	95	107	19%	123	37%	12%	124	39%
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels collectés par la CC									
TOTAL OMA et autres déchetts occasionnels	439	416	428	-3%	428	-3%	3%	445	1%

Première analyse :

Le flux des Ordures ménagères résiduelles (OMr) en diminution de -11% par habitant depuis 2010, ce qui est satisfaisant.

On observe une nette augmentation de la collecte du verre mais une diminution de la collecte des emballages et journaux qui pour être un bon point ne doit pas être dû à un mauvais tri.

En prenant aussi en compte les flux de déchets occasionnels collectés en porte à porte, hors déchets professionnels (cartons et biodéchets), au global l'ensemble des déchets pris en charge par la Communauté de Communes est en baisse de -3%.

A la lecture de ces premiers résultats, les actions de prévention vont pouvoir se cibler sur le flux des OMr, la production peut encore être réduite ; mais également les flux d'occasionnels collectés en porte à porte.

Au global, avec les déchets collectés en déchèterie, la diminution des DMA est de -1% en 2016, par rapport à 2010.

C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES

a/ Les démarches connexes

Démarches Développement Durable internes à la collectivité

La CCCB n'a pas engagé de démarches particulières volontaires dans le cadre du développement durable.

Pour autant, 4 communes ont lancé l'élaboration d'un Agenda 21 : St Génies Bellevue, Castelmaurou, Montberon et St Loup Cammas.

(Source : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/>)

Dispositifs extérieurs à la collectivité

- Agendas 21 du territoire :

Comme évoqué ci avant, 2 communes ont élaboré un Agenda 21 : St Génies Bellevue et Castelmaurou.

Datant de mai 2009, le 1^{er} Agenda 21 de St Génies Bellevue avait prévu un axe « Maitrise des consommations des ressources et maitrise des déchets », avec un objectif d'améliorer la gestion des déchets. Il s'est achevé fin 2014 et un nouvel agenda a été élaboré pour la période 2015/2020.

(Source : <http://www.saint-genies-bellevue.fr/web/134-nos-ambitions.php>)

L'Agenda 21 de Castelmaurou a quant à lui un axe « Gestion des ressources » avec une 1^{ère} action « Sensibiliser les enfants et les parents sur l'enjeu de la gestion des déchets ». Il a été élaboré en 2012.

Ces 2 communes constituent de bons relais voir partenaires.

Pas d'information sur les Agendas 21 de Montberon et St Loup Cammas sur les sites internet des mairies. La démarche n'a peut-être pas été menée à terme.

- Plan d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de DECOSET :

Le syndicat de traitement DECOSET, auquel la CCCB a délégué le traitement de ses déchets, s'est engagé dans un plan d'actions TZDZG en faveur de l'économie circulaire sur son territoire sur la période 2017-2020.

b/ Les actions engagées

Par la collectivité

ACTIONS	DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET BILAN	POINTS FORTS / POINTS FAIBLES
Actions territoriales		
Développement du compostage individuel	<p>Compostage individuel depuis 1999 : mise à disposition de composteurs en partenariat avec l'ADEME</p> <p>Participation demandée de 15 ou 25 € selon la taille (310-400 et 620 l) + bioseau + 3€ pour un mélangeur.</p> <p>Réservation par téléphone et retrait sur RDV au dépôt avec remise d'un guide et explication plus ou moins approfondie suivant la connaissance de l'utilisateur.</p> <p>Pas de maître composteur formé. Moyen humain très limité.</p> <p>Un suivi est assuré. 2 710 composteurs ont été distribués jusqu'en 2016, soit 33% des foyers individuels.</p>	<p>☺ Antériorité de l'action</p> <p>☺ Le taux d'équipement de 33% est plutôt encourageant.</p> <p>☹ Il n'y a pas de suivi réel des pratiques.</p> <p>☹ Il n'y a pas de maître composteur formé.</p>
Compostage de proximité / de quartier	<p>Un 1^{er} composteur a été installé en octobre 2017 dans une résidence pour seniors de 80 logements à St Génies Bellevue.</p>	<p>☹ Il n'y a pas de maître composteur formé².</p>
Compostage pédagogique (écoles)	<p>Composteurs dans les écoles de Pechbonnieu, St Loup et Castelmaurou.</p>	<p>☹ Il n'y a pas de maître composteur formé.</p>
Prévention des déchets verts	<p>proposition de location de broyeurs par l'Association Coteaux 21 = 10 € la semaine pour les adhérents à l'association.</p>	<p>☺ Une action concrète à effet direct sur les gisements.</p>
Mise à disposition de Stop-Pub	<p>Mise à disposition dans les mairies ou à découper dans le journal dans le journal 16 à 25 % des BAL équipées (comptage manuel lors des distributions du journal)</p>	<p>☹ Un taux d'équipement faible.</p>

² Un projet d'arrêté encadrant le compostage de proximité et les conditions de dérogation à l'agrément sanitaire est en cours. Il pourrait rendre obligatoire le suivi du compostage de proximité par un maître composteur formé (cf. *Projet d'arrêté ministériel fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier, mis en ligne le 17/10/2017*).

Réemploi (recyclerie ou autres...)	Pas de recyclerie sur le territoire	
Promotion de la réparation	Pas d'actions	
Prévention qualitative des produits dangereux	Action avec Corepile depuis 2011: récupération de piles dans les 7 mairies, 3 écoles et 1 salle des fêtes. 1 seul point de collecte au dépôt du service déchets. DASRI : avant partenariat CCCB avec pharmaciens, maintenant action terminée	
Autres actions	Promotion achat local = distribution d'un cabas en fibre naturelle début 2017 à tous les foyers (Action de la Commission Communication) = 8000 cabas	

Actions éco exemplaires		
Dématérialisation	Limitation des papiers avec la dématérialisation. Pas de suivi de l'action	
Achat responsable	Clauses environnementales et sociales dans les marchés publics depuis 2 ans. En général 10% des points.	
Autres actions		

Par d'autres acteurs du territoire (cf annexe partenaires et relais) :

La CCCB dispose sur son territoire de l'association COTEAUX 21 « Agir Ensemble Localement, c'est notre Nature » (<http://coteaux21.org>) qui réalise de nombreuses actions en matière de prévention des déchets dont la location de broyeur.

Il faut pour cela :

- adhérer à l'association Coteaux 21 (10€ pour une année),
- faire un chèque de 10€ pour une location allant d'un jour à une semaine (pour entretenir et renouveler l'appareil),
- faire un chèque de caution,
- contacter 1 des 4 référents sur les communes de St Genies, Lapeyrouse Fossat, Pechbonnieu ou Verfeil pour réserver le broyeur et prendre rendez-vous pour retirer celui-ci.

De même, tous les 2 ans (6^{ème} édition en 2016) et pendant 2 jours, elle organise un grand salon pour découvrir comment passer à l'action ou comment faire encore mieux pour agir efficacement sur les grands enjeux du 21^{ème} siècle, le tout dans une ambiance festive. Il regroupe de très



nombreuses associations et structures, associés à des conférences, des ateliers...

c/ Les moyens de communication de la collectivité

La communication de proximité est assurée en interne par l'animateur de tri/ prévention (qui assure d'autres missions), Aurélien Aiello.

La CCCB dispose d'un site internet (<http://www.cc-coteauxbellevue.fr>), pourvu d'une page pour la thématique des déchets, dans laquelle figure un mémo du tri, un calendrier de collecte, une carte interactive des colonnes d'apport volontaire de verre et textile, ainsi que l'information sur les modalités de distribution des composteurs (non exhaustif).

Il n'y a pas de page ou même paragraphe spécifique à la prévention des déchets.

En autres supports de communication, il y avait une lettre du SITROM 1 à 2 fois par an, un bulletin annuel distribué par les communes en janvier. Le guide de tri papier a été distribué en 2014 avec le journal. Depuis il est remis dans les boîtes aux lettres des administrés faisant des erreurs de tri et transmis par mail à tous les nouveaux habitants.

3^{ème} BILAN D'ETAPE	<ul style="list-style-type: none">- Malgré des moyens humains très limités, des actions de prévention ont été initiées et pour certaines de longue date comme le compostage domestique.- A noter également la présence sur le territoire d'une association Coteaux 21 qui constitue un partenaire de choix.
--	--

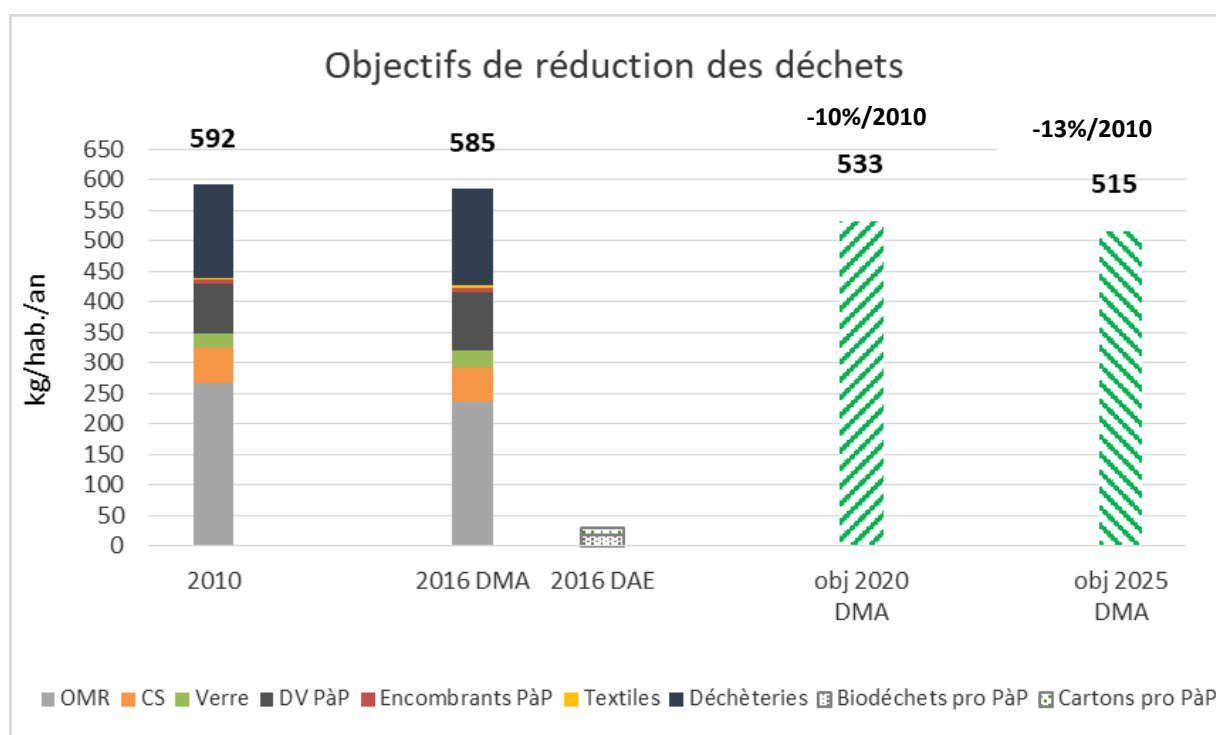
D – BILAN GENERAL

	Positif	Négatif
Origine interne	<p style="text-align: center;"><u>Forces</u></p> <p>Un nombre conséquent d'agents dans la CC.</p> <p>Des structures d'accueil pour jeunes enfants de compétence intercommunales : productrices de textiles sanitaires mais gérées par la CC.</p> <p>Une promotion du compostage initiée dès 1999 et un taux d'équipement plutôt encourageant.</p> <p>Diverses autres actions de prévention initiées (Stop-pub, broyage...)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <p>Des moyens humains dans le service déchets plus que limités pour la prévention.</p>
Origine externe	<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <p>Une majorité de propriétaires et surtout de pavillons : plus adapté et simple pour la pratique du compostage.</p> <p>Un taux de ménages fiscaux imposés de 73% et des catégories socio-professionnelles plutôt aisées : plus faciles à sensibiliser.</p> <p>En 2016, une production d'OMR par habitant en baisse depuis 2010 (-11%).</p> <p>En 2016, les déchets collectés par habitant (OMA et occasionnels) sont en baisse par rapport à 2010 (-1%).</p> <p>Un syndicat de traitement DECOSET moteur (TZDZG).</p> <p>2 Communes : St Génès Bellevue et Castelmaurou qui ont un Agenda 21.</p> <p>Une association « Coteaux 21 » sur le territoire très motrice.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <p>Une forte démographie synonyme de nouveaux arrivants fréquents à prendre en considération.</p> <p>Compétence déchèteries déléguée : l'objectif porte sur les DMA donc aussi sur les flux arrivant en déchèteries qui ne peuvent être suivis à l'échelle de CC.</p> <p>Facturation du service déchèterie à l'habitat sans prise en compte des tonnages réels.</p> <p>Un grand nombre d'établissements d'accueil pour personnes âgées, qui plus est privés (3 sur 4) : producteurs de textiles sanitaires difficiles à mobiliser.</p>

OBJECTIFS DE REDUCTION

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets et donc avec les objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV, et ceux du Plan Régional Occitanie, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés se fixe **3 objectifs globaux** :

- En terme quantitatif, il s'agit de :
 - **réduire de 13% les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2010 (objectif du Plan Régional), soit -63 kg/hab. en 2024 (fin du PLPDMA),**
- En terme qualitatif, le but recherché est de réduire la nocivité des déchets,
- En termes de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire et des collectivités adhérentes.



LES MESURES À PRENDRE

Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)

Le tableau ci-dessous présente les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

Axe du PLPDMA	Thématique d'actions concernées	Potentiel de réduction associé (kg/hab.)
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts		
1.	Développer le compostage individuel	11,4
2.	Développer le compostage collectif	0,7
3.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	2,7
4.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	37,9
		52,6
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation		
5.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	5,8
6.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	3,0
		8,8
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets		
7.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0,5
8.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	4,3
9.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0,13
		4,9
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCCB et des communes adhérentes		
10.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,04
Total réduction des DMA (exclut les actions sur les textiles et les piles car collectés)		63,2
Total réduction des OMR		22,6

Le tableau suivant présente les moyens humains à consacrer à la prévention, et le tableau consécutif des coûts financiers résultants de la mise en œuvre des actions ainsi que les économies attendues.

Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)

Thématique d'actions concernées		référence ETP 2016	ETP 2019	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024
Travail transversal - Coordination du programme et communication								
	Coordination	0,00	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
	Communication	0,05	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts								
1.	Développer le compostage individuel	0,03	0,04	0,07	0,10	0,12	0,20	0,26
2.	Développer le compostage collectif	0,00	0,14	0,15	0,16	0,17	0,19	0,20
3.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,00	0,05	0,05	0,06	0,10	0,09	0,09
4.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0,00	0,15	0,31	0,47	0,63	0,80	0,98
		0,03	0,38	0,58	0,78	1,02	1,27	1,53
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation								
5.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0,00	0,04	0,08	0,10	0,09	0,01	0,08
6.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
		0,01	0,06	0,10	0,12	0,10	0,03	0,10
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets								
7.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0,05	0,11	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
8.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
		0,05	0,11	0,12	0,06	0,06	0,12	0,06
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCCB et des communes adhérentes								
10	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,00	0,08	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10
ETP total		0,14	0,99	1,27	1,41	1,65	1,88	2,14

Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2017 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratios de production de déchets par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

Thématique d'actions concernées		référence € 2016	€ en 2019	€ en 2020	€ en 2021	€ en 2022	€ en 2023	€ en 2024	total sur 6 ans
Travail transversal - Coordination du programme et communication									
	Coordination	0 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	31 800 €
	Communication	1 800 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	43 900 €
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts									
1.	Développer le compostage individuel	3 600 €	11 300 €	12 300 €	13 400 €	14 500 €	17 200 €	19 600 €	88 400 €
2.	Développer le compostage collectif	0 €	5 400 €	6 500 €	7 600 €	8 700 €	9 800 €	10 800 €	48 800 €
3.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0 €	2 300 €	2 300 €	2 500 €	3 900 €	3 600 €	3 700 €	18 300 €
4.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0 €	12 200 €	20 700 €	29 500 €	38 000 €	46 800 €	55 900 €	203 100 €
		3 600 €	31 200 €	41 800 €	53 100 €	65 100 €	77 500 €	90 000 €	358 700 €
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation									
5.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0 €	1 500 €	2 800 €	11 600 €	9 000 €	4 500 €	4 800 €	34 300 €
6.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 700 €
		0 €	2 100 €	3 400 €	12 200 €	9 700 €	5 100 €	5 400 €	37 900 €
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets									
7.	Sensibiliser pour un changement de comportement	1 400 €	7 800 €	10 700 €	3 700 €	3 800 €	10 800 €	3 800 €	40 600 €
8.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 500 €
9.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0 €	100 €	2 300 €	100 €	100 €	2 300 €	100 €	4 900 €
		1 400 €	8 100 €	13 200 €	4 000 €	4 100 €	13 300 €	4 100 €	46 900 €
Axe D – Développer l'exemplarité de la CCCB et des communes adhérentes									
10.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0 €	3 400 €	5 000 €	3 400 €	4 400 €	3 400 €	4 400 €	23 800 €
	COÛT total en € HT	6 700 €	57 500 €	76 100 €	85 200 €	95 900 €	111 900 €	116 500 €	543 000 €
	coût en € HT / hab.	0,4 €	2,9 €	3,8 €	4,1 €	4,6 €	5,3 €	5,4 €	
	ECONOMIE attendue par rapport à un scénario fil de l'eau	/	-28 000 €	-60 000 €	-94 000 €	-143 000 €	-178 000 €	-212 000 €	-717 000 €
	économie en € HT / hab.	/	-0,9 €	-1,8 €	-2,7 €	-4,1 €	-5,0 €	-5,8 €	

LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA

Indicateurs de suivi de la production de déchets							
Evolution de la production de DMA en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		575	564	554	544	533	523
Résultat	585						
Evolution/2010	-1%						
Evolution de la production d'OMA en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	428						
Evolution/2010	-3%						
Evolution de la production d'OMR en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	237						
Evolution/2010	-11%						
Evolution de la production de DAE en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	30						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs de suivi des moyens du PLPDMA							
Population municipale INSEE (en vigueur l'année n)							
Année (n)	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
population	18 868						
Effectif travaillant sur la prévention (en ETP)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP	0						
Coût de la prévention (en €/hab)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
€/hab./an	< 0						
€/hab./ cumulé							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

LES FICHES ACTIONS

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. De plus, la prédominance de l'habitant individuel (87% d'habitations individuelles) est un facteur propice à la pratique du compostage domestique.

La promotion du compostage domestique, action déjà présente sur le territoire, doit être encore renforcée. Il s'agit désormais de fournir à tout habitant, en continu sur l'année, une possibilité de réserver un composteur (s'il le souhaite), d'être formé à la pratique par une personne habilitée (si besoin), d'être conseillé si besoin a posteriori à tout moment, et enfin de pouvoir suivre la qualité du compostage des habitants pour garantir un bon processus et éviter les nuisances.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le taux d'équipement des pavillons est déjà de **35%**. L'objectif final est d'obtenir un **taux d'équipement de 60%** à l'horizon 2024.

100% des usagers reçoivent la visite d'un agent une fois tous les 6 ans maximum, pour conseiller, s'assurer d'une pratique correcte et pérenne.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
<i>Moyen humain mobilisé, en ETP</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,04	0,07	0,10	0,12	0,20	0,26
Résultat	0,03						
<i>Coût annuel de l'action, en € HT</i>							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		11 329 €	12 332 €	13 447 €	14 489 €	17 231 €	19 586 €
Résultat	3 570 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
% de foyers en habitat individuel équipés en composteur							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		39%	43%	47%	52%	56%	60%
Résultat	35%						
Nombre de nouveaux composteurs distribués							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		291	295	300	305	310	315
Résultat	75						
Pourcentage de nouveaux utilisateurs formés à la pratique par un maître composteur							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		20%	30%	40%	50%	60%	70%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		18	19	21	23	25	27
Résultat Kg/hab.	16						
Résultat tonnes	310						
Objectif € économisés sur le porte à porte *		48 726 €	54 850 €	61 158 €	67 655 €	74 344 €	81 231 €
* sur la base du coût à la tonne 2017 de traitement du flux OMR collectés en porte à porte							

Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)

Indicateurs de suivi							
% de foyers pratiquant le compostage ayant fait l'objet d'une visite dans les 6 ans du PLP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		15%	29%	41%	50%	80%	100%
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour acquérir un composteur - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Distribution des composteurs			
Formation des usagers			
Formation de référents composteurs			
Suivi			
Suivi des usagers : hotline			
Suivi des usagers : visite sur place			
Suivi des usagers : enquêtes			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Vérification du stock	■		■		■	■
Achat de composteurs		■		■		■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication	■	■		■		
Mise en œuvre						
Distribution des composteurs	■	■	■	■	■	■
Formation des usagers	■	■	■	■	■	■
Formation de référents composteurs	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Arbres et Paysages d'Autan	X			X	X	X	
			Association spécialisée avec des formateurs				
Côteaux 21		X		X	X		

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, etc.
- Communication sur les différentes pages web, site internet de la CCCB et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des évènements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les évènements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif*

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Bien que l'habitat collectif ne soit pas prédominant, le développement de la pratique du compostage en habitat collectif est indispensable dans une démarche globale de prévention visant aux changements de comportement.

La promotion du compostage collectif doit être développée. Il s'agit d'identifier, d'accompagner tout habitant désireux de mettre en œuvre un projet de compostage collectif, tout en garantissant la pérennité du site de par le choix des projets et des référents, la formation des habitants mais aussi par l'apport de structurant...

Il est également indispensable de sensibiliser et d'aider les syndics (secteur privé) et les bailleurs sociaux (secteur public) en charge d'habitat collectif à mettre en œuvre ces projets ou à devenir des appuis et relais auprès des habitants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2017, existait 1 site de compostage. L'objectif final est d'avoir en fonctionnement 12 sites de compostage pérenne à l'horizon 2024.

Un autre objectif est de suivre le taux de participation des foyers pour chaque site.

Enfin, pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Résultat	0,0						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	0 €	5 400 €	6 500 €	7 600 €	8 700 €	9 800 €	10 800 €
Résultat							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage collectif (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		2	4	6	8	10	12
Résultat	0						
Nombre de foyers au compostage collectif							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		20	40	60	80	100	120
Résultat	0						
Nombre d'utilisateurs formés à la pratique							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		80%	85%	90%	95%	100%	100%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,1	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7
Résultat Kg/hab.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat tonnes	0	0	0	0	0	0	0
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	75%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi	Remarque(s)
Préparation			
Création d'une procédure diffusable avec les prérequis pour la demande d'installation d'un site (minimum nombre de référents, espaces verts ...), et les étapes à suivre.			
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité			
Achat de composteurs			
Rencontrer l'ensemble des bailleurs sociaux et des syndicats en vue d'établir des partenariats			Besoin des élus pour plus de poids
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour demander l'installation d'un composteur collectif - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Sélection des sites de compostage en fonction des demandes			
Installation de sites de compostage et formation des usagers et de référents composteurs			
Proposer un temps d'inauguration des sites (viser l'autonomie des sites sur ce point) : goûter/apéro... si possible en le rattachant à un collectif existant			
Assurer un apport de matière carbonée sur chaque site pérenne (faire un lien avec la fiche action broyage) : professionnel de l'entretien des espaces verts...			
Suivi			
Suivi des usagers : hotline			
Suivi des sites (et taux de participation des foyers) : visite sur place, avec enquête préalable du référent pour obtenir le taux de participation			
Suivi des usagers : enquêtes			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Vérification du stock	■		■	■	■	■
Achat de composteurs		■	■	■	■	■
Création d'une procédure avec les prérequis pour la demande d'installation d'un site	■					
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité		■				
Rencontrer les bailleurs sociaux et des syndics		■	■	■		
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Sélection des sites	■	■	■	■	■	■
Installation de sites et formation	■	■	■	■	■	■
Proposer un temps d'inauguration	■	■	■	■	■	■
Assurer un apport de matière carboné sur chaque site pérenne	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Humus associés et	x			x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				
Coteaux 21		X		x	x	x	

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc. Ce kit peut aussi être relayé auprès des résidences par les syndic et bailleurs sociaux.
- Communication sur les différentes pages web, sites internet de la CCCB et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une inauguration).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage domestique*

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Environ 10% sont en fait directement dû au gaspillage alimentaire, ce qui représenterait 24 kg/hab. pour la CCCB.

Le gaspillage alimentaire est une problématique à la fois environnementale, économique et éthique, et de nombreux objectifs réglementaires ont vu le jour ces dernières années. Au niveau français, le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a établi un objectif de diminution de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire a également été intégrée au Plan National pour l'Alimentation et au Programme National de Prévention des Déchets. Enfin, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a établie l'obligation, avant le 1er septembre 2016, de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration gérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il s'agit donc ici d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre de leur obligation. Chaque école sera suivie pour la construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions, après une phase d'état des lieux et de propositions d'actions.

A une autre échelle, il s'agira de participer à la sensibilisation de l'ensemble de la population, par le biais notamment d'animations et de toutes autres opportunités pouvant se présenter. Le but sera d'attirer l'attention des foyers sur cette problématique afin qu'ils prennent conscience des enjeux et pour qu'ensuite ils retiennent les conseils et astuces qui leur seront donnés.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif final en termes d'accompagnement des écoles, est que les 7 cantines des 14 écoles (7 écoles maternelles publiques, 7 écoles élémentaires publiques) disposent d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'autre objectif plus large est que 20% des foyers réduisent de moitié leur gaspillage alimentaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,05	0,05	0,06	0,10	0,09	0,09
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		2 300 €	2 300 €	2 500 €	3 900 €	3 600 €	3 700 €
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de cantines accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	2	3	4	6	7
Résultat	0						
Quantités de gaspillage alimentaire dans les cantines évitées, en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,04	0,07	0,10	0,15	0,20	0,24
Résultat Kg/hab.	0,00						
Résultat tonnes	0,00						
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		405	822	1 462	2 547	3 452	4 387
Résultat	-						
Economie réalisée par les foyers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		10 436 €	21 206 €	37 710 €	65 702 €	89 051 €	113 173 €
Résultat							
Réduction du gaspillage alimentaire dans les foyers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,24	0,49	0,85	1,46	1,95	2,44
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes	0,00						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Faire l'inventaire du nombre de cantines, par rapport au nombre d'écoles			
Mettre en œuvre une procédure de création des équipes projets au sein des écoles pour la lutte contre le gaspillage			
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires			
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants (mieux si une segmentation est faite pour personnaliser le message)			
Communication écrite			
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités			Besoin de compétences en sociologie, en communication...
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Communication orale et visuelle			
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Mise en œuvre			
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires			
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles			
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école			
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants			
Suivi			
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves			En interne par l'école
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Faire l'inventaire du nombre de cantines						
Mettre en œuvre d'une procédure de création des équipes projets au sein des écoles						
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires						
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants						
Communication écrite						
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités						
Relayer les campagnes nationales existantes.						
Communication orale						
Relayer les campagnes nationales existantes.						
Mise en œuvre						
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires						
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles						
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école						
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants						
Suivi						
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves						
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.						
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI						

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Pro-portion	x			x	x		
			Structure spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Communication sur les différentes pages web,
- Stand de sensibilisation sur des évènements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les évènements le permettant (par exemple une présentation aux parents d'élèves des résultats de lutte contre le gaspillage d'une école).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage dans les écoles*

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°4 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce qui est appelé « déchets verts » représentent en 2016 un quart de l'ensemble des déchets pris en charge sur le territoire et ils sont en constante augmentation ces dernières années. 145 kg/hab. sont collectés, soit le double des moyennes habituellement observées. C'est une véritable problématique, il s'agit d'une ressource, perdue pour le sol où elle a été produite, et non d'un « déchet ». Leur collecte, qu'elle ait lieu en porte à porte ou en déchèterie et leur traitement, engendrent des impacts environnementaux et économiques ; sans oublier la perte de matière organique du jardin par l'excavation de ce qui est encore majoritairement considéré comme un déchet et non une ressource.

D'un point de vue économique, le flux collecté en porte à porte représente presque 13% des dépenses totales du service.

Il s'agit donc ici tout d'abord de mettre en œuvre les différents moyens permettant aux usagers de reprendre conscience de l'intérêt de recycler la matière organique de leur jardin... dans leur jardin, et de manière opérationnelle d'avoir recours au compostage, au paillage, au mulching, au broyage...

Dans un second temps, ou parallèlement, il s'agira de favoriser le développement d'espace vert à croissance lente, générant moins de déchets verts (exemple de gazon rustique, prairies fleuries, arbres d'ornement, haie vive...), par la sensibilisation mais aussi par un travail au sein des documents d'urbanisme.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le ratio de déchets verts collecté est de 145 kg/hab (en déchèterie et en porte à porte). L'objectif est d'atteindre 118 kg/hab. en 2024. Attention, il n'est pas possible (du moins en 2018) de connaître la part de déchets verts déposés en déchèterie provenant des habitants de la CCCB, néanmoins la collecte se fait surtout en porte à porte.

Les objectifs secondaires sont :

- De renforcer le dispositif de broyage accessible pour les usagers, et mettre en œuvre les dispositifs qui aideront les usagers récurrents à se doter de leur propre matériel (prêt pour essai...),
- De sensibiliser les usagers sur les déchèteries par le biais d'animation qui seront assurés par DECOSET,
- De travailler à moyen terme sur la constitution optimale des espaces verts.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,15	0,31	0,47	0,63	0,80	0,98
Résultat							
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		12 160 €	20 708 €	29 511 €	38 030 €	46 824 €	55 907 €
Résultat							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de petits broyeurs détenus (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	2	3	3	3	3
Résultat	0						
Nombre de réunions avec des acteurs de l'urbanisme							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	1	1	1	1	1
Résultat	0						
Nombre d'interventions de broyage par un agent dédié							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		235	478	728	986	1253	1528
Résultat	0						
Quantités évitées : déchets verts broyés par un agent dédié en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		6	12	18	24	30	35
Résultat Kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Objectif € économisés sur le PàP *		9 921 €	20 155 €	30 715 €	41 616 €	52 869 €	64 492 €
* sur la base du coût à la tonne 2017 de traitement et 30% de la collecte du flux déchets verts collectés en porte à porte (PàP)							

Evolution de la collecte des déchets verts, en kg/hab. (porte à porte et DT de DECOSET)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		139	132	126	120	113	107
Résultat Kg/hab.	145						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Animations en déchèteries			
Suivre le travail de DECOSET à ce sujet			Besoin de compétences en jardinage, animation
Développement du broyage sur placette ou à domicile			
Former un agent pour mettre en place du broyage (avec un broyeur communal donc pas d'investissement) et achat d'un camion plateau			
Mise en œuvre des opérations de broyage			
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel			
Rencontrer des jardinerie, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... dans le but d'établir des partenariats en vue du prêt de broyeurs aux usagers pour faciliter l'achat a posteriori			
Acheter des petits broyeurs pour les prêter aux usagers (soit via un partenariat avec une enseigne, soit assuré par la CC)			
Autres actions			
Tenter de mettre en relation les habitants et les services techniques afin de récupérer le bois de ce dernier pour les premiers			
Communication			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique des alternatives à la collecte, - Articles/post/affiche etc. sur les possibilités de prêts ou de broyage sur placettes Mise en ligne sur les sites internet			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Travailler sur les documents d'urbanisme			
Elaboration d'un projet de boîte à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Mise en place d'un groupe de travail commun avec des représentants de la thématique prévention des déchets et des représentants du (des) PLU Adaptation de la boîte à outils	Approfondir le calendrier actuel des PLU		

Participation dans le cadre d'une modification ou révision du (des) PLU aux groupes de travail concernant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de l'éventuel document spécifique déchets (annexé au règlement)	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Suivi			
Suivi : enquêtes de satisfaction des usagers			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI			

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents		■		■		■
Développement du broyage sur placette ou à domicile						
Former un agent pour mettre en place du broyage (avec un broyeur communal donc pas d'investissement) et acheter un camion plateau	■	■				
Mise en œuvre du broyage sur placette	■	■	■	■	■	■
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs	■	■	■	■	■	■
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel						
Rencontrer des jardinerias, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... dans le but d'établir des partenariats en vue du prêt de broyeurs aux usagers pour faciliter l'achat a posteriori	■	■	■		■	
Acheter des petits broyeurs pour les prêter aux usagers (soit via un partenariat avec une enseigne, soit assuré par la CC)		■	■	■	■	■
Travailler sur les documents d'urbanisme						
Boite à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	■	■	■			
Mise en place d'un groupe de travail commun		■	■			
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du (des) PLU à des groupes de travail				■ Suivant le calendrier des révisions		■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Arbres et Paysage d'Autan				X	X		
			Association spécialisée de conseil et de sensibilisation				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web, sites internet de la CC et des communes,
- Animation en déchèteries,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (inauguration de la 1^{ère} séance de broyage).

Mise en œuvre de l'action

/

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- Sites internet des EPCI,
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif*

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°5 :

Développer les alternatives à la collecte des encombrants

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi permet de ré-employer un objet qui dans d'autres circonstances aurait pu être jeté. L'activité du réemploi a de multiples bénéfices :

- Environnemental : il permet de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de collecte et de traitement des déchets, et plus largement l'empreinte écologique du produit,
- Economique : il permet d'économiser les coûts de gestion des déchets, pour l'utilisateur de s'équiper bien souvent à moindre coût et de créer une activité économique,
- Social : le secteur crée des emplois et plus globalement incite à la rencontre et aux échanges entre habitants.

Le développement du réemploi permet donc directement de réduire les déchets, mais il peut nécessiter une étape de réparation et exige de mettre en place les structures nécessaires (zone de dépôt, ressourceries, ateliers de réparation, zones de don...) et de faire évoluer les comportements pour favoriser le troc, le don mais aussi pour l'achat d'objets issus du réemploi ou de la réutilisation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- Communiquer sur le réemploi et sur les structures existantes pour le dépôt et pour l'achat,
- Faire la promotion de la réparation et des acteurs qui y œuvrent, y compris via l'annuaire existant <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Aider les structures existantes à pérenniser leur activité : faciliter l'accès aux flux, accompagner la recherche de locaux...
- Structurer la filière de réemploi du territoire : établir un schéma du réemploi pour identifier les besoins vis-à-vis des flux, des usagers, des structures existantes, etc.
- Créer ou accompagner les porteurs de projet pour de nouvelles structures si nécessaire,
- Organiser périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...
- Et saisir toutes les opportunités qui se présenteraient sur la durée du programme.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,04	0,08	0,10	0,09	0,01	0,08
Résultat	0,00	0,00	0,00				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1 525 €	2 810 €	11 572 €	9 049 €	4 523 €	4 810 €
Résultat	-						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Mise en œuvre d'une recyclerie à l'échelle du PETR Pays Tolosan							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif implantation		-	-	-	1	-	-
Résultat implantation	0						
Quantité ne faisant plus l'objet d'une collecte en porte à porte pour destruction ou dirigé vers le réemploi (ressourcerie, zones de don...)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,5	1,0	2	3	5	6
Résultat kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,04	0,08	0,10	0,09	0,01	0,08
Résultat	0,00	0,00	0,00				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1 525 €	2 810 €	11 572 €	9 049 €	4 523 €	4 810 €
Résultat	-						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Mise en œuvre d'une recyclerie à l'échelle du PETR Pays Tolosan							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif implantation		-	-	-	1	-	-
Résultat implantation	0						
Quantité ne faisant plus l'objet d'une collecte en porte à porte pour destruction ou dirigé vers le réemploi (ressourcerie, zones de don...)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,5	1,0	2	3	5	6
Résultat kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

évolution kg/hab. détournée

2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Aider les structures existantes			
Recenser les structures Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication			
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures - Mise en ligne sur le(s) site(s) internet,			
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation (penser à l'annuaire : https://www.annuaire-reparation.fr/), y compris sur le site internet			
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux....			
Evaluer la possibilité de mener des opérations pour récupérer les livres à destination des bibliothèques et médiathèques du territoire ou à défaut pour des associations de récupération de livres type Recyclivre			
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire			
Structurer la filière sur le territoire			
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire		DECOSET	
Créer (ou accompagner) de nouvelles ressourceries (si nécessaire)			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6									
Aider les structures existantes																														
Recenser les structures																														
Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication																														
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures, - Mise en ligne sur les sites internet																														
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation, y compris sur le site internet																														
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux....																														
Evaluer la possibilité de mener des opérations pour récupérer les livres à destination des bibliothèques et médiathèques du territoire																														
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire																														
Structurer la filière sur le territoire																														
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire																														
Créer (ou accompagner) de nouvelles ressourceries (si nécessaire)																														
Suivi																														
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient																														
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																														

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Recyclivre				x	x		
			Collecte gratuite de livres pour leur donner une 2 ^{nde} vie				
Collectif Ad'Oc				x	x		
			Collectif de professionnels occitans de la gestion du déchet engagés dans une démarche éthique : recycleries...				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers les sites des structures,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°6 :

Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le textile peut faire l'objet d'un réemploi, ou a minima d'un recyclage quand il est collecté dans la filière prévu à cet effet, donc dans les bornes gérées par des structures accompagnées par l'éco-organisme Eco-TLC. Malheureusement une quantité non négligeable de textile se retrouve souvent dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les caractérisations des OMR faites sur des territoires similaires l'ont montré.

Bien qu'en augmentation, la quantité de textiles collectée pourrait l'être encore plus avec cette part qui ne rentre pas dans la filière adéquate. Une des raisons possibles ? La méconnaissance des règles de tri qui intègre également les vêtements troués, les chiffons, la maroquinerie, les chaussures... à conditions que tous ces articles soient propres et secs (pour éviter de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure). L'affichage sur les bornes ne présente pas toujours cette information. Une autre raison possible : un manque de bornes.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile et le cas échéant le renforcer,
- Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes,
- Arriver de part ces actions à détourner 3 kg par habitant de textile des Ordures Ménagères.

Ces actions seront réalisées en partenariat avec l'éco-organisme concerné, Eco-TLC, qui dispose notamment de moyens techniques (cartographie des points d'apport de votre périmètre, kit de communication personnalisable), financiers (soutien financier au titre d'actions de communication) et humains (conseillers).

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,017	0,017	0,017	0,017	0,017	0,017
Résultat	0,009						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		610 €	610 €	610 €	610 €	610 €	610 €
Résultat	0 €						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)</i>							
Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		5,44	5,94	6,44	6,94	7,44	7,94
Résultat kg/hab.	4,94						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Si nécessaire, faire un point avec le conseiller Eco-TLC			
Identifier les problématiques			
Faire un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile, d'un emplacement correct - Quelle communication actuellement sur le site ? sur les bornes ? etc. - La cartographie des bornes est-elle disponible ? est-elle suffisamment intuitive ? - ... 			
Optimiser la collecte			
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin.			
Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Identifier les problématiques						
Si nécessaire, point avec le conseiller Eco-TLC	■					
Faire un diagnostic	■					
Optimiser la collecte						
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin.		■	■			
Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes		■	■	■	■	■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
COLLECTEUR	x			x	x	x	
			Collecte le réseau de bornes textiles du territoire				
Eco-TLC	X		X	X		X	
			Eco-organisme de la filière textile				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication Eco-TLC à utiliser : ne pas oublier, si nécessaire, de mettre à jour l'affichage sur les bornes,
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers le site d'Eco-TLC,

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°7 : Sensibiliser pour un changement de comportement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'amener les habitants, adultes, enfants, et les usagers à prendre conscience de leur production de déchets, des dangers et impacts qu'ils engendrent afin de les responsabiliser et qu'ils apprennent à les réduire et mieux les gérer. Cette action consiste donc à sensibiliser sur le thème général de la prévention et à promouvoir les achats éco-responsables et tous les gestes de réduction.

La communication a un rôle clé.

Des campagnes de communication seront réalisées via les supports disponibles : articles au sein des différentes communications envoyées aux usagers, messages sur les panneaux d'affichage, site internet de la CCCB. De même, un guide de la prévention va être réalisé (dématérialisé et/ou en version papier mais en nombre limité). Afin de motiver la population, de l'impliquer et de suivre l'évolution, des indicateurs quantitatifs vont être établis et devront être diffusés aux habitants de la CCCB.

De même des stands d'animation seront tenus lors des événements marquants du territoire (les fêtes organisées dans les communes, les brocantes ou vides-greniers du territoire) pour aller à la rencontre des habitants. Le cas échéant, les organisateurs seront rencontrés à minima afin de leur proposer des pistes pour en faire des événements moins producteurs de déchets.

Plus périodiquement, des actions seront menées durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la Semaine du Développement Durable (SDD) ou encore la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides... Ces moments de rencontre mettront en avant les gestes à adopter et les achats à promouvoir. Des expositions d'œuvres d'artistes basées sur la réutilisation pourront être montées.

Enfin, l'usage des textiles sanitaires fera l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où il constitue un gisement d'évitement très important : 15% soit 35 kg par habitant. La possibilité de mettre à disposition un kit d'essai de couches lavables pour les jeunes parents sera étudiée.

L'éducation est un autre rôle clé.

Il n'est plus à démontrer l'intérêt d'éduquer les enfants que ce soit en tant que futurs adultes, mais aussi en tant que relais auprès de leurs parents. Des animations seront donc réalisées, uniquement en milieu scolaire. De même, dans toute les écoles de nombreux récupérateurs seront installés : pour les piles (cf. action 9), les gourdes de compotes, les instruments d'écriture (éventuellement avec Terracycle)...

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action est de sensibiliser, responsabiliser les habitants sur les déchets qu'ils produisent, et d'amener 5% des foyers à changer de comportements d'achat.

Un des objectifs secondaires est de sensibiliser 10% des foyers pour parvenir à 5% des foyers qui changent de comportement.

Un autre consiste à sensibiliser les enfants par la réalisation d'animation dans les classes, de sorte que chaque élève ait été sensibilisé au moins une fois sur son cursus primaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,11	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Résultat	0,05						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		7 800 €	10 700 €	3 700 €	3 800 €	10 800 €	3 800 €
Résultat	1 400 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires sensibilisées par an							
Année	Réf 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		20	20	20	20	20	20
Résultat	25						
Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		10	10	10	11	11	11
Résultat	0						
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		337	680	1028	1381	1741	2106
Résultat	0						

Quantités de déchets évités par le changement de comportement							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)</i>							

Indicateurs de suivi							
Enquête sur les pratiques de prévention							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	0	1	0
Résultat	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de suivi : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Communication			
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication			
Faire le plan stratégique de communication			
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias			
Animation et accompagnement des évènements			
Recenser les évènements existants			
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction de leurs déchets			
Tenir des animations durant des évènements			
Organiser des actions durant les semaines thématiques			
Actions propres au milieu scolaire			
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire			
Etudier la possibilité d'associer le collège			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Si possible, réaliser une enquête sur les pratiques liées à la prévention en 2021 et 2024			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Communication						
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication	■			■		
Faire le plan stratégique de communication		■				
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias		■	■	■	■	■
Animation et accompagnement des évènements						
Recenser les évènements existants	■					
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction de leurs déchets	■	■		■		
Tenir des animations durant des évènements		■	■	■	■	■
Organiser des actions durant les semaines thématiques		■	■	■	■	■
Actions propres au milieu scolaire						
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire	■	■	■	■	■	■
Etudier la possibilité d'associer le collège		■	■			
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Si possible, réaliser une enquête sur les pratiques liées à la prévention				■		■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de la communication				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication,
- Communication sur les différentes pages web.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°8 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants Stop-pub

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les imprimés non sollicités représentent 800 000 tonnes en France en 2015. Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés et qui désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.

Le pourcentage de boîtes aux lettres équipées en 2016 est de 20 %, l'action vise à renforcer ce pourcentage.

Diffusion

Pour un accès optimal, le nombre de lieu de distribution de l'autocollant sera augmenté. Il sera distribué dans des lieux de passage du public :

- Mise à disposition en continu dans les lieux publics (accueil de la mairie, accueil des services techniques),
- Mise à disposition auprès d'acteurs locaux (cinéma, bibliothèque, piscine, police, AMAP, réception des nouveaux habitants) et lors d'évènements particuliers (SERD, forum des associations...), et éventuellement auprès des associations et commerçants de proximité (pharmacies, boulangeries...).

Le site internet de la CCCB comportera un article de sensibilisation ainsi que les indications sur l'endroit où se procurer des Stop-pub et la possibilité de les imprimer.

Impact

Le comptage des boîtes aux lettres équipées sera récupéré tous les ans auprès de La Poste.

Pour négocier avec les annonceurs la diminution des quantités d'imprimés publicitaires produits et le respect par les distributeurs de l'autocollant « Stop Pub », des rencontres avec les annonceurs et distributeurs seront réalisées, éventuellement à l'échelle de DECOSET.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le nombre de boîtes aux lettres équipées était estimé à 20 %. L'objectif est d'atteindre 50% des boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub

Il s'agit aussi de faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux, et d'influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		245 €	245 €	245 €	245 €	245 €	245 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Taux de boîtes aux lettres équipés d'un Stop-Pub							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		25%	30%	35%	40%	45%	50%
Résultat	20%						
Nombre de nouveaux autocollants apposés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		400	400	410	420	420	430
Résultat	inconnu						
Quantités d'imprimés évités							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		3,62	4,35	5,08	5,80	6,52	7,25
Résultat Kg/hab.	2,96						
Résultat tonnes	56						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs de suivi							
Rencontre avec les annonceurs							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	1	1	1	1	1
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Diffusion des stop-pub			
Faire un point sur le stock de Stop-pub			
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion			
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub			
Impacts			
Comptage annuel du taux d'apposition			
Rencontre des annonceurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub		DECOSET	
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Diffusion des stop-pub						
Faire un point sur le stock de Stop-pub	■		■	■	■	■
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion	■	■	■	■		
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub		■	■	■	■	■
Impacts						
Comptage annuel du taux d'apposition		■	■	■	■	■
Rencontre des annonceurs et distributeurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub		■		■		■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de l'action				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
La poste	x			X			
			Compte les stop-pub sur les boites aux lettres				
Annonceurs et distributeurs	x			X			
			Responsables du nombre d'imprimés et du respect de l'autocollant				
Commerçants, mairies, agences immobilières...		x					
			Lieux de distribution				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multi-thématique.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°9 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les piles et accumulateurs portables (assimilables à ceux produits par les ménages) peuvent contenir certaines substances dangereuses pour l'environnement, et présentent par ailleurs un fort potentiel de recyclage des matières qui les composent (métaux, plastiques...). A titre d'exemple, une petite pile bouton contenant du mercure jetée dans la nature pollue 1 m³ de terre et 1 000 m³ d'eau pendant 50 ans.

La CCCB a signé une convention en 2017 avec Corepile (l'un des 2 éco-organismes agréés pour prendre en charge les piles). Des points de collecte spécifiques pour les piles et accumulateurs sont mis en place dans les bâtiments de la CCCB, les mairies, les salles des fêtes ou encore les écoles. 98 kg de piles ont été collectés en 2016 et 615 kg depuis la mise en place en 2011.

L'objectif de collecte des P&A portables retenus est de 30% à l'horizon 2024, soit plus de 0,13 kg/hab./an. L'objectif fixé au niveau européen par la directive vise un taux de collecte de 45 % en 2016 des piles et accumulateurs portables usagés. Cette différence prend en compte la collecte réalisée par les acteurs (au niveau national en 2016 : 26% par les communes, 34% de collecte par les distributeurs, 40% par d'autres détenteurs).

Afin d'augmenter le taux de collecte, des opérations de sensibilisation vont être menées (dans le cadre des communications multithématiques), le nombre de points de collecte va être augmenté. Ces opérations seront centrées sur les alternatives, la collecte n'étant qu'un prétexte pour faire venir les gens : « tu as vu tout ce que tu as jeté ? Prends plutôt des piles rechargeables ! »

Un concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires pourra être organisé. Il s'agira pour gagner de collecter le maximum de piles en quantité, et/ou le maximum de piles par élèves. Ce concours s'accompagnera d'une sensibilisation des élèves à la problématique des piles et aux alternatives plus écologiques (objets fonctionnant sans piles, batteries ou piles rechargeables...).

Si elle s'avère réussie, cette expérience pourra être renouvelée une seconde fois sur la durée du programme.

De même, chaque année, plus de 75 millions de cartouches d'impression bureautique sont mises sur le marché en France, ce qui représente 8 500 tonnes de cartouches et de toners. Les cartouches et les toners usagés contiennent des composants très toxiques pour l'environnement et la santé humaine, ce qui les classe dans la famille des Déchets Industriels Dangereux. Ils doivent donc être collectés via des dispositifs spécifiques. Le taux de collecte est de 63% en tonnage en 2015 (soit 5 300 tonnes) et de 25% en unité (*source : Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2015*). Des opérations de collecte seront donc également organisées pour ces flux.

Toutes ces opérations de collecte ont surtout pour but, outre d'assurer l'élimination correcte, de faire prendre conscience à l'utilisateur de la quantité qu'il produit pour aboutir à un changement de comportement d'achats vers d'autres appareils, piles rechargeables, rechargement de cartouches d'encre...

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à sensibiliser les habitants et usagers sur l'intérêt d'utiliser des alternatives plus écologiques aux P&A jetables (objets sans piles, chargeurs...). Elle vise également à rediriger les piles et accumulateurs (P&A), ainsi que les cartouches et toners présents dans les ordures ménagères vers la collecte appropriée, notamment par le dépôt dans les points de collecte mis à disposition afin d'arriver à un taux de collecte de 30% du gisement produit pour les P&A.

L'objectif secondaire est d'organiser 1 voire 2 concours de collecte entre toutes les groupes scolaires volontaires.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		65 €	2 300 €	65 €	65 €	2 300 €	65 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Opération de déstockage organisée							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	0	0	0	0	0
Résultat	0						
Concours de collecte à destination des écoliers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	0	1	0
Résultat	0						
Quantités de piles collectées							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,02	0,04	0,06	0,09	0,11	0,13
Résultat Kg/hab.	0,01						
Résultat tonnes	0,10						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Les lieux de dépôts			
Trouver de nouveaux lieux de dépôt pour les bornes de collecte			
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres évènements)			
Organiser des concours entre les écoles			
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles			
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs			
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion			
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Les lieux de dépôts						
Trouver de nouveaux lieux de dépôt pour les bornes de collecte	■	■	■	■	■	■
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres évènements)		■		■		■
Organiser des concours entre les écoles						
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles		■			■	
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs		■			■	
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion		■			■	
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			■			■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
COREPILE	X		x	x		x	
			Eco-organisme				
Autres EPCI	X			x	x		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Enseignant	x				x		
			Relayer le concours				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multi-thématique.

Presse locale pour la remise des prix du concours dans les écoles.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

Axe D : Développement de l'éco-exemplarité de la CCF et des communes adhérentes

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°10 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éco-exemplarité des collectivités, c'est à la fois :

- des obligations réglementaires,
- une voie pour convaincre de l'intérêt de la démarche les élus et le personnel afin qu'ils portent le message, grâce à leur compréhension des enjeux.

En termes d'obligation réglementaire, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a renforcé le cadre normatif. Les collectivités publiques ou établissements de l'Etat doivent, avant 2020, réduire la consommation de papier de bureau et mettre en place un plan de prévention en ce sens.

Des obligations portent également sur les achats de papier et d'articles de papeterie avec au moins 40% de produits issus de papier recyclé en 2020 et les autres produits doivent être fabriqués à partir de fibres issues de forêts gérées durablement.

Ou encore, tous les marchés publics ont l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à développer l'éco-exemplarité des établissements publics.

Une charte d'éco-exemplarité sera proposée à chaque commune. Celle-ci prendra en compte, en outre, le plan d'action papier ainsi qu'un état des lieux et des engagements visant à réduire les déchets de la collectivité par la mise en place d'actions ciblées. La CCCB proposera d'organiser des temps d'échanges avec ses adhérents pour faire le point de l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,08	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		3 444 €	4 964 €	3 354 €	4 354 €	3 354 €	4 354 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (CCCB et communes)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	2	4	6	8	8
Résultat	0						
Réalisation des plans d'action papier							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		17%	33%	50%	67%	83%	100%
Résultat	0%						
Réalisation de plans d'action globaux							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		17%	33%	50%	67%	83%	100%
Résultat	0						
Réduction de la production de déchets par agent							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/agent		62	61	59	58	56	55
Résultat Kg/agent	64						
Résultat tonnes	6						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : AIELLO Aurélien (responsable service déchets)							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Plans de réduction du papier			
Faire un audit de la production de papier au sein de la CCCB (y compris des outils d'impression)			
Réaliser et mettre en œuvre le plan d'actions au sein de la CCCB			
Organiser un temps d'échange avec les autres collectivités pour identifier leurs besoins pour établir leur propre plan d'actions			
Accompagner les collectivités			
Plan d'actions global			
Faire un état des lieux global de la production de déchets : rencontrer les agents			
Etablir un plan d'actions de manière concertée, identifier des référents dans les services			
Mettre en œuvre le plan d'actions global			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSSET	

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), à préciser :
Autres EPCI	X			X	X		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		X	X	X		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Collectivités adhérentes	X			X	X		
			Mise en œuvre de leurs plans de réduction du papier				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multithématique.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la CCCB,
- Rapport annuel du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : janvier 2019

GLOSSAIRE

- **BAL** : Boîte Aux Lettres

- **CC** : Communauté de Commune

- **CCCB** : Communauté de Commune des Coteaux Bellevue

- **DAE** : Déchets d'Activité Economique

- **DD** : Déchets Dangereux

- **DMA** : **Déchets Ménagers et Assimilés** : Ces sont les OMR et les collectes sélectives auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

- **DND** : **Déchets Non Dangereux** : Ces sont l'ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages et pas des activités économiques, pris en charge par le service public ou par des acteurs privés.

- **EHPAD** : **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre.

- **OMA** : **Ordures Ménagères et Assimilés** : les OMA sont constituées des OMR et des collectes séparées

- **OMR** : **Ordures Ménagères Résiduelles** : part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées

- **P&A** : piles et accumulateurs

- **PCAET** : Plan Climat Air-Énergie Territorial

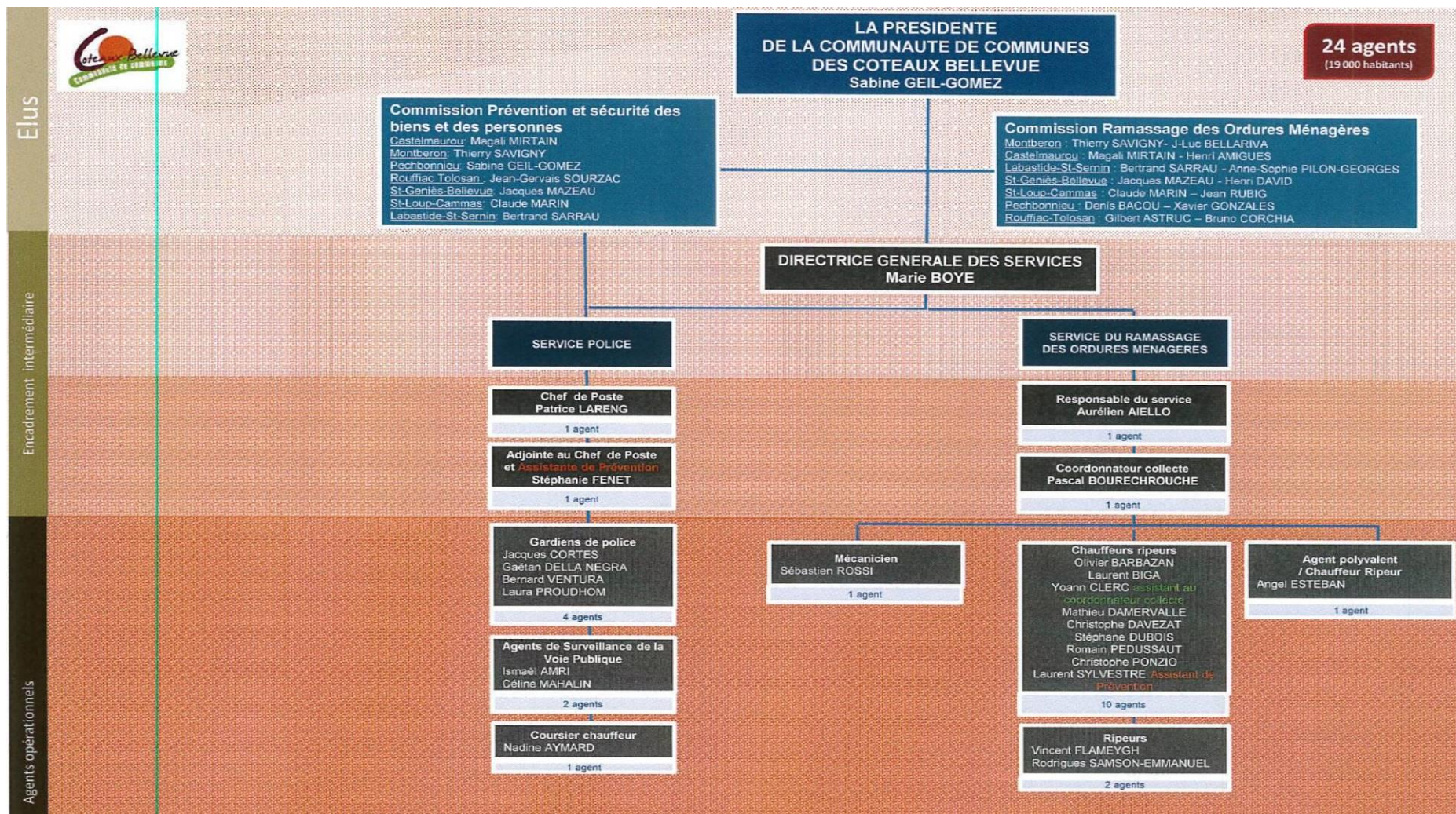
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale

- **TZDZG** : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

ANNEXES

ORGANIGRAMME DE LA CCCB (01/01/2018)





**LA PRESIDENTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX BELLEVUE
Sabine GEIL-GOMEZ**

12 agents
(19 000 habitants)

ELUS

Commission Affaires Sociales
St-Geniès-Bellevue: Jacques MAZEAU - Veronique CHENE- Annie GILLES
Castelmaurou: Josette COTS- Dominique BACLE- Françoise LOPEZ- Josette SANCHEZ
Labastide-St-Sernin: Daniel ANTIPOT- Bernard COMBES- Sylvie LEBRET- Caroline MAHIEUX
Montberon: Denise ESCAFFRE
Rouffiac-Tolosan: Claude AUVINET
St-Geniès-Bellevue: Michèle ROCA
St-Loup-Cammas: Laurence PRUDON

Commission Emploi
Pechbonnieu: Virginie BACCO
Castelmaurou: Dominique BACLE
Labastide-St-Sernin: Bernard COMBES
Sylvie LEBRET- Stéphanie DUFOUR- Caroline MAHIEUX
Montberon: Denise ESCAFFRE
Rouffiac-Tolosan: Claude AUVINET
St-Geniès-Bellevue: Michèle ROCA
St-Loup-Cammas: Laurence PRUDON

Commission Voirie
St-Loup-Cammas: Claude MARIN - Pierre GAGLIONE
Castelmaurou: Magali MIRTAIN - Jean-Claude LOUPIAC
Labastide-St-Sernin:
Montberon: Thierry SAVIGNY- Gérard COGO
St-Geniès-Bellevue: Jacques MAZEAU - Bernard ANDREU
Pechbonnieu: Raymond FERRES
Rouffiac-Tolosan: Bruno CORCHIA - Laurent USZES

Commission Urbanisme
St-Loup-Cammas: Claude MARIN
Castelmaurou: Jean-Claude LOUPIAC- Loïc COUERE
Montberon: Thierry SAVIGNY- Andrée ARSEGUET
Pechbonnieu: Patrice SEMPERBONI
Rouffiac-Tolosan: Jean-Gervais SOURZAC- Laurent USZES
St-Geniès-Bellevue: Danielle MONNEREAU
Labastide-St-Sernin: A-Sophie PILON-GEORGES

Encadrement intermédiaire

**DIRECTRICE GENERALE
DES SERVICES
Marie BOYE**
1 agent

SERVICES TECHNIQUES

CENTRE SOCIAL

SERVICE CULTUREL

SERVICE EMPLOI

SECRETARIAT

SERVICES SUPPORTS

SERVICE RH

SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Musicien Intervenant dans les écoles
Pierre GORNES
1 agent

Référente en insertion professionnelle
Virginie VERBEKE
1 agent (50%)

Responsable du service Finances et Marchés publics
Véronique RAUZY
1 agent

Responsable du service
Virginie VERBEKE
1 agent (50%)

Responsable du service
Catherine DETHUNE
1 agent

Chargée d'accueil social et animatrice culturelle
Chloé COLLIN
1 agent

Secrétaire/Accueil
A-Marie AGUILAR
Membre du CT
1 agent

Assistante comptable et intervenante en communication
Gisèle BRUBACH
1 agent

Assistante RH/ Paye et Assistante de prévention
Djéma HAOUILI
1 agent

Instructeur d'Application du Droit des Sols
Mathieu PERROT
1 agent

Agents opérationnels

Agent d'entretien Gymnase Pechbonnieu
Isabelle TOUATI
1 agent

Agent d'entretien Gymnase Saint-Geniès-Bellevue
Alain DIACKIW
1 agent (6h hebdo)

Organigramme fonctionnel prévisionnel de la CCCB 01/01/2017



49 agents
(19 000 habitants)

Elus

Encadrement intermédiaire

Agents opérationnels

**LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX BELLEVUE**
Sabine GEIL-GOMEZ

Commission Petite Enfance Jeunesse
Pachbonnieu - Sylvie MITSCHLER
Montbrion - Guillaume PUJOL - Sylvie MIROUX
Rouffiac Tolosan - Isabelle MOISAN - Elisabeth SUROWIEC
St-Gomès-Bellouze - Véronique CHENE - Annie GILLES
St-Loup-Cammas - Denis SFORZIN - Hervaline JACOB
Labastide-St-Sernin - Daniel ANTIPOT - Christian ROUCE
Castelmaurou - Diane ESQUERRE - Françoise LOPEZ - Michel MARTINEZ

DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES
Marie BOYE

CRECHE
Au Mont Doudou
Agrément : 30 places

Directrice
Nathalie ALIBERT
Membre du CT
1 agent

Directrice adjointe
Stéphanie MURATET
Membre CHSCT + CT
1 agent

EJE
Vanessa GISQUET
1 agent

Auxiliaires de puériculture
Bénédicta DAVID
Stéphanie GAY
2 agents

Aides auxiliaires de puériculture
Bernadette GRI
Claire LUCIANI
Aurélie COGO
3 agents

Agents d'entretien
CUI: Eliana SOUSA
CODEBO - Laura COLOMBIES
2 agents

CRECHE
Les Canailious
Agrément : 35 places

Directrice
Anne FUENTES
1 agent

Directrice adjointe
Hélène DOUMERGUE
1 agent

EJE
Valérie LAMBERT
1 agent

Auxiliaires de puériculture
Sylvanie ROZES
Véronique ZAMORANO
2 agents

Aides auxiliaires de puériculture
Patricia BERTOLI
Sylviane COLOMBI
Karine JAU
Nicole MICHIELAN
Magaly LAVERGNE
5 agents

Agents d'entretien
EAV: Marie- Mélissa MOISON
CUI: Stéphanie LAPORTE
2 agents

CRECHE
Les Bout'Chou
Agrément : 35 places

Directrice
Véronique LE GUENNEC
1 agent

Directrice adjointe
Emilie DUTRON
1 agent

EJE
Marie BATTANDIER
1 agent

Auxiliaires de puériculture
Carine ANUNCIACAO
Chantal BONNAND
Michèle LARROQUE
Séverine SALVATERRA
4 agents

Aides auxiliaires de puériculture
Aurélie GAY
Laëtitia FAURE
2 agents

Agents d'entretien
EAV: Coralie CAPDEVILLE
- Fiorella TEILLAC- Julie FLAMENT
3 agents

CRECHE
Une souris verte
Agrément : 30 places

Directrice
Claudine GAYOUT
Membre CHSCT + CT
1 agent

Directrice adjointe
Brigitte SERRANO
Membre du CT
1 agent

Auxiliaires de puériculture
Francine DO REGO
Stéphanie DUFFAU
Dominique MONDE
3 agents

Aides auxiliaires de puériculture
Michèle ABERKANE
Valérie CHASSAN
Anaëlle NICOLIN Membre du CHSCT
3 agents

Agents d'entretien
EAV: Carole LEPOIX -
CUI: Laura COURTOIS -
Martine KAKOU
3 agents

**MEDECINE
CRECHES**

Médecin
Catherine FRASSE
1 agent

RAM

Responsable du service et Assistante de Prévention
Régine HENRIQUES
1 agent

Organigramme fonctionnel prévisionnel de la CCCB 01/01/2017

PERIMETRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANNEE 2010

Commune	Population présente pour le périmètre 2010
Castelmaurou	3 398
Labastide-Saint-Sernin	1 710
Montberon	2 713
Montrabé	2 160
Montrabé	3 350
Pechbonnieu	3 688
Rouffiac-Tolosan	1 681
Saint-Jean	9 667
Saint-Loup-Cammas	1 872
TOTAL CCCB	30 239